



Assemblée générale

Soixantième session

20^e séance plénière

Jeudi 22 septembre 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Eliasson (Suède)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Denzil Douglas, Premier Ministre et Ministre des finances, de la planification et de la sécurité nationale de Saint-Kitts-et-Nevis.

M. Douglas (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Mon gouvernement appuie le rapport du Secrétaire général, qui réaffirme le caractère fondamental du développement, de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme pour le bien-être de tout État moderne. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis met régulièrement l'accent sur le lien organique qui unit la réduction de la pauvreté, la défense des droits de l'homme, le développement économique, la sécurité et la bonne gouvernance.

Malheureusement, on a tendu, jusqu'à présent, à les séparer, au profit de ce que certains appellent impératifs politiques. Or la politique n'existe pas et ne peut exister, ce me semble, en vase clos. La politique concerne les gens, et par conséquent, les politiques organisationnelles nationales, régionales ou même internationales doivent porter sur les gens. Les preuves en sont très claires. Le paysage politique fournit des illustrations claires de l'interdépendance entre l'élimination de la pauvreté, la sécurité, le développement économique et la gouvernance. La

gouvernance devient une tâche de plus en plus difficile face à l'augmentation du chômage, de la pauvreté, des prix de l'énergie et du coût de la vie, ce qui a entraîné les perturbations sociales et les troubles civils dont nous avons été témoins. Les fruits de la mondialisation ne poussent pas chez les plus pauvres du monde, qui sont devenus encore plus marginalisés et qui en imputent la faute à leurs gouvernements lesquels, en dépit de tous leurs efforts, se retrouvent souvent relégués à l'écart des débats politiques et des activités économiques.

Certains citoyens expriment à voix haute et plus ouvertement leur méfiance vis-à-vis de politiques gouvernementales qui n'ont pas tenu les promesses de la démocratie et de la mondialisation, qui n'ont pas réduit la pauvreté et le chômage et qui n'ont pas amélioré leur niveau de vie. L'écart politique et économique qui sépare les nations riches des pays pauvres continue de définir les relations entre pays développés et pays en développement.

Naturellement, les petits pays – en dépit de leurs ressources limitées et en baisse – doivent participer sur un pied d'égalité à la lutte contre les fléaux sociaux qui nous affligent. Mais ceci amoindrit considérablement notre aptitude à faire de nouveaux investissements nécessaires dans le développement socioéconomique. C'est dans ce contexte que nous engageons instamment les États Membres à appuyer de manière substantielle la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous les exhortons également à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



s'associer avec nous, à reconnaître nos vulnérabilités aux catastrophes naturelles et à d'autres facteurs économiques extérieurs, et à reconnaître la nécessité d'accorder aux pays en développement un traitement préférentiel et différentiel pour les échanges commerciaux et l'accès aux marchés. Nous engageons vivement les pays développés à mettre en œuvre des politiques qui ne sapent pas nos efforts ou n'annulent pas les gains que nous, petits États en développement, avons réalisés. Nous réclamons l'équité et la volonté de vivre et de laisser vivre.

Toutefois, malgré des obstacles insurmontables, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est prêt à jouer son rôle. L'importance fondamentale du renforcement des droits de l'enfant est à la base de nos efforts et de nos politiques. Nous croyons que la promotion des droits de l'enfant est directement liée à la pleine et effective jouissance des droits de l'homme. Nous sommes également fermement convaincus qu'en veillant à ce que tous les enfants de Saint-Kitts-et-Nevis aient accès à l'enseignement primaire et secondaire, à l'eau potable et aux soins de santé, nous formons des adultes plus sains, plus adaptés et plus productifs et dont les droits auront été entretenus et consacrés dans les politiques et le programme de développement de notre fier pays.

Il est généralement reconnu que le droit au développement est également un droit fondamental qu'il incombe principalement aux gouvernements nationaux de garantir. Bien avant l'élaboration et l'adoption officielles des objectifs du Millénaire pour le développement par la communauté des nations, le peuple et le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis avaient bien pris conscience de ce droit fondamental. Comme point de référence, dans le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement, Saint-Kitts-et-Nevis a été classé quarante-neuvième sur 177 pays sur l'indicateur du développement humain – soit au deuxième rang des pays de la région des Caraïbes et, par conséquent, parmi les premiers en Amérique latine et dans la région des Caraïbes. Le rapport est le reflet de la réalité qui prévaut à Saint-Kitts-et-Nevis, où le taux d'alphabétisation des adultes est de 97,8 % l'espérance de vie de 70 ans – et ce chiffre doit être revu à la hausse – et le taux d'inscription dans l'enseignement primaire, secondaire et postscolaire est de 89 %. Le rapport met en relief notre engagement en faveur de l'égalité des sexes, à commencer par la parité

dans les niveaux d'inscription scolaire des garçons et des filles, tant au niveau primaire que secondaire. Le rapport confirme également que 98 % de la population a accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Dans le domaine de la santé, il note que 99 % des enfants en bas âge de Saint-Kitts-et-Nevis sont immunisés contre la tuberculose et la rougeole.

Le Partenariat Pan-Caraïbe contre le VIH/SIDA, mis en place par la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'est avéré un véhicule utile et pragmatique pour mener une action collective et obtenir des résultats. À Saint-Kitts-et-Nevis, la lutte que nous menons contre le VIH/sida recourt précisément à ce modèle. Le Partenariat Pan-Caraïbe contre le VIH/sida a fonctionné de manière remarquable et constitue désormais un modèle de pratique optimale. Nous menons donc actuellement des politiques visant à assurer un accès universel aux traitements et aux soins et à mettre fin à la discrimination et à l'ostracisme qui frappent les personnes touchées par le VIH/sida, tout en continuant nos initiatives d'éducation publique sur la prévention de la propagation du virus.

Un revenu par habitant de plus de 7 000 dollars nous situe clairement parmi les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure). Nous remercions l'ONU d'avoir reconnu nos efforts, résultats de politiques visant à assurer le développement de chaque personne en dépit des obstacles auxquels nous sommes confrontés en tant que petit pays. Nos efforts sont également le reflet de la volonté de mon gouvernement de protéger les droits des enfants et leur rôle pour l'avenir du pays.

Mais cela n'est toutefois qu'un aspect de la question. Les réalisations que j'ai mentionnées se font à un coût énorme – un coût qui constitue un fardeau extrêmement lourd – pour notre peuple. La dernière décennie a été particulièrement difficile pour Saint-Kitts-et-Nevis. Notre petit État insulaire continue d'être très vulnérable aux catastrophes naturelles, aux fluctuations économiques extérieures et aux politiques qui défavorisent les économies des petits pays tels que le nôtre. Mon pays a subi une série d'ouragans consécutifs, des glissements de terrain et des inondations, ce qui nous a coûté plus de 500 millions de dollars. Nous avons dû diriger une partie de plus en plus importante de nos rares ressources vers le redressement et non pas vers le développement.

Le reste de la région des Caraïbes a une expérience fort similaire à la nôtre. C'est en juillet de cette année que la nation sœur de la CARICOM, la Grenade, a subi des dégâts considérables provoqués par l'ouragan Emily, qui est arrivé dans le sillage des ravages causés par l'ouragan Ivan. À cause du tsunami, les Maldives, autre petite nation sœur insulaire, ont demandé un report dans le processus qui allait faire sortir ce pays de la catégorie des pays les moins avancés. Nous appuyons expressément la requête des Maldives.

En plus des dépenses liées au redressement, de la montée vertigineuse des prix et du coût des importations alimentaires, Saint-Kitts-et-Nevis, nouvelle destination touristique, a dû assurer les dépenses prohibitives de l'application de mesures supplémentaires de sécurité depuis le 11 septembre 2001. Et comme si la situation n'était pas assez grave, les décisions prises récemment par l'Organisation mondiale du commerce relatives aux préférences commerciales ont asséné un grand coup aux économies des petits pays des Caraïbes, menaçant ainsi de démolir leur base économique.

En ce qui concerne mon pays, après avoir, des siècles durant, produit du sucre à destination du marché européen – ce qui a été la pierre angulaire de notre base économique et de notre stabilité sociale – nous avons été contraints de mettre fin à cette industrie qui a fini par succomber, victime de pertes continues et de dettes croissantes. Saint-Kitts-et-Nevis ne peut plus être compétitif sur un marché mondial où les cours du sucre sont artificiellement bas et où certains pays s'adonnent à des pratiques commerciales déloyales. Ceci a de graves conséquences sur les termes de l'emploi, les bouleversements sociaux, la détresse psychologique et la disparition catastrophique des recettes en devises dont nous avons besoin de façon urgente.

Nous avons essayé de nous préparer à une telle éventualité en engageant un processus de diversification économique, mais l'appui de la communauté internationale n'a pas suivi. Le coût de l'emprunt, la suppression de l'aide accordée par les institutions financières internationales et les dépenses annuelles de redressement économique entraînées par les ouragans ne cessent de faire grimper la facture. Certaines mesures juridiques originales, en particulier dans le secteur des services financiers internationaux,

sont remises en cause et contrecarrées par certains pays développés.

Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, mon gouvernement s'est également efforcé de stimuler et de favoriser une croissance pilotée par le secteur privé en investissant dans l'infrastructure physique et le développement des ressources humaines. Mais, nous avons besoin pour cela d'un appui politique et économique au niveau international.

Le Secrétaire général a bien souligné que les menaces à la paix et à la sécurité signifiaient différentes choses selon les pays. Pour véritablement agir en faveur de la sécurité collective, il est indispensable de prendre la juste mesure de cette diversité et d'en tenir compte. De même, sachant que l'on sollicite notre participation à la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée et d'autres calamités qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales dans les pays les plus développés, il ne paraît pas excessif d'espérer en retour que l'on nous aide à combattre les problèmes pour ainsi dire insolubles auxquels nous, les petits États, sommes confrontés. Pour faire face à ces problèmes urgents, nous engageons vivement la communauté internationale à contribuer à la pleine application, opportune et efficace, de la Stratégie de Maurice de façon que l'on puisse progresser dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui constitue à nos yeux un dispositif très utile pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Mon gouvernement a favorablement accueilli la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un conseil des droits de l'homme. Par ailleurs, nous sommes favorables à un changement réel au sein de l'ONU, ce qui implique que le Conseil de sécurité doit lui aussi être adapté aux réalités mondiales actuelles. De plus, il importe que l'ONU joue un rôle accru dans le domaine du développement et accorde une plus grande attention aux préoccupations des petits États insulaires en développement. Les petits États sont à même de proposer des exemples de pratiques optimales ainsi que des idées originales susceptibles d'alimenter utilement le débat international sur le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

Nous appelons de tous nos vœux une plus grande transparence dans les travaux des organes principaux de l'Organisation et des possibilités accrues de participation au processus décisionnel de ces organes pour les petits États.

Le peuple taiwanais reste exclu de la communauté des nations, pourtant fondée dans le but d'incarner les espoirs et les aspirations de tous les peuples. Mon gouvernement demande une nouvelle fois que le peuple de la République de Chine, Taiwan, soit consulté, réellement représenté et invité à participer aux importants débats consacrés à la paix mondiale, à la sécurité humaine, au développement et aux droits de l'homme. Il me semble que, si, du fait d'une exclusion politique, des générations entières d'un peuple sont mises à l'écart des questions importantes et des instances qui en débattent, cela signifie que nous n'avons pas su promouvoir efficacement les droits de l'homme.

Je continue d'envisager l'avenir avec un optimisme prudent. D'un côté, les gouvernements s'évertuent une fois encore à instaurer un monde à l'abri du besoin et de la peur, où chacun serait libre de vivre dans la dignité, et nous sommes prêts à réformer l'ONU dans l'espoir qu'elle puisse assumer un plus grand rôle dans ce monde en évolution constante.

D'un autre côté, la façon dont le Sommet de la semaine dernière s'est déroulé donne de bonnes raisons de penser que certains pays développés pourraient très bien revenir sur leurs engagements, ce qui saperait davantage encore les efforts engagés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté extrême, créer des emplois, promouvoir la sécurité humaine et réduire les écarts de développement entre les pays les plus riches et les plus pauvres.

Il nous est encore possible de renforcer le partenariat mondial de manière à concrétiser les promesses et à protéger l'avenir de nos enfants, en leur assurant un avenir à l'abri des besoins élémentaires, à l'abri de la violence et dans le respect du droit de vivre dans la dignité. Ce n'est qu'ainsi que l'on posera et consolidera les fondations de la démocratie, que l'on renforcera la sécurité collective et que l'on mettra en route un processus où la mondialisation deviendra un moteur du changement pour tous les peuples de la planète.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick A. Mitchell,

Ministre des affaires étrangères et du service public du Commonwealth des Bahamas.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de vous féliciter de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je rends hommage aux efforts inlassables de votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour sa conduite des travaux de la cinquante-neuvième session.

En outre, je transmets l'expression de la sympathie du Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas, Perry Christie, du Gouvernement et du peuple des Bahamas au Gouvernement et au peuple des États-Unis au lendemain de l'ouragan Katrina, survenu le mois dernier. C'est une situation avec laquelle le peuple des Bahamas n'est malheureusement que trop familier. Nous continuons d'apporter toute l'aide et tout l'appui dont nous sommes capables.

La Réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue la semaine dernière, avec la participation de très nombreux chefs d'État et de gouvernement, s'est déroulée au moment précis où il fallait que chacun d'entre nous renouvelle son adhésion aux buts et principes de l'Organisation. À ceux qui ont commencé à remettre en question l'objet même de l'Organisation, les Bahamas réaffirment que l'ONU reste le meilleur instrument dont disposent les États, petits et grands, pour instaurer une paix, une sécurité et un développement durable au profit de leurs peuples.

Parmi les dirigeants qui sont intervenus la semaine dernière figurait le Premier Ministre de la Jamaïque, M. P. J. Patterson. Le 26 avril 2006, M. Patterson quittera ses fonctions, après avoir servi pendant plus de 10 ans son peuple et la région des Caraïbes en tant que chef du Gouvernement jamaïcain et, avant cela, une génération entière en tant que parlementaire et ministre. Sa déclaration de la semaine dernière est probablement la dernière qu'il a prononcée devant l'Assemblée en sa qualité de Premier Ministre. Les Bahamas et, j'en suis sûr, la région tout entière rendent hommage à M. Patterson alors qu'il s'appête à se retirer de la vie publique.

L'histoire de M. Patterson en Jamaïque est bien connue dans la région des Caraïbes. Elle représente un exemple de gouvernance démocratique, caractérisée par la tenue régulière d'élections et la justification des décisions prises devant le public, au service duquel nous travaillons. L'histoire de la démocratie dans notre

région est à l'origine de notre niveau de vie enviable à bien des égards. Ce mode de vie a été baptisé « civilisation caribéenne » par le Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, M. Ralph Gonsalves. Son essor résulte d'un investissement non négligeable dans le peuple et sa préservation exige que cet investissement soit maintenu.

La région n'est ni pauvre ni riche. Elle se situe entre les deux, ayant réalisé la plupart, sinon la totalité, des objectifs du Millénaire pour le développement. Pourtant, alors que l'on examine l'évolution de la mondialisation, on a tendance à oublier que cette région relativement peu peuplée et constituée de petits pays nécessite l'appui constant du monde développé. Il n'y a pas de preuve plus éloquente que les décisions prises au sujet du sucre et des bananes. Il y a une symbiose entre la région et le monde développé, nombre de nos citoyens quittant la région pour aider le monde développé à maintenir son mode de vie. Les économies de la région connaissent actuellement un transformation importante.

Nous estimons que nos partenaires développés doivent accorder plus d'attention à cette région en transition en se tournant vers l'investissement, notamment dans l'éducation, l'appui aux soins médicaux et l'appui continu à la gouvernance démocratique. Ce n'est pas la charité qui est demandée mais un investissement sain et judicieux dans notre avenir commun.

Haïti est le membre le plus pauvre de la région et fournit peut-être l'exemple dont on peut tirer les meilleures leçons. Nous tenons à remercier le Brésil et les autres pays frères de l'Amérique latine qui ont relevé le défi en hommes et en matériel. Mais alors qu'il y a eu beaucoup de dons, beaucoup d'annonces d'aide ne se sont pas matérialisées comme on l'espérait. On se plaint dans le monde en développement de ce que les donateurs s'engagent à apporter un appui financier et matériel mais ne donnent pas suite à leurs promesses.

Haïti subit, aujourd'hui, d'une manière bien réelle, les conséquences de son action de chef de file en faveur de la liberté dans cet hémisphère lorsque, en 1804, il a obtenu la liberté des Africains à l'Ouest. Nous répétons aujourd'hui ce que l'évêque chrétien américain, T. D. Jakes, a dit dans la cathédrale nationale de Washington la semaine dernière lorsqu'il a prié pour les victimes de l'ouragan Katrina : c'est ce

que nous faisons qui compte, et non pas ce que nous disons que nous allons faire.

Haïti présente un grand intérêt pour les Bahamas parce que compte tenu de ses données économiques et de sa politique nationale, les Bahamas et la région sont soumises à une pression accrue due à la migration illégale en provenance d'Haïti et à la menace d'instabilité qui en découle. Il nous incombe à tous à l'Organisation des Nations Unies de faire tout notre possible pour contribuer à résoudre les problèmes en Haïti.

Il est aussi important de ne pas oublier les questions relatives à la gouvernance mondiale et à la réforme institutionnelle. Il serait quasiment impossible pour les petits États, en particulier, d'affermir les succès importants du processus de mondialisation sans s'exprimer et participer au sein des organismes internationaux qui établissent les règles et prennent des décisions. C'est la raison pour laquelle les Bahamas sont encouragées par les pourparlers, qui ont eu lieu lors du dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu cette année, qui a confirmé qu'il y avait une place pour l'Organisation des Nations Unies dans tous les domaines liés à l'établissement des normes mondiales et de l'évaluation. Le dialogue a montré clairement qu'il est nécessaire d'aborder le déficit démocratique dans plusieurs des institutions économiques, financières et commerciales internationales.

L'année dernière, à cette tribune, les Bahamas ont demandé la convocation d'un forum mondial pour aborder la question de l'iniquité dans les organes non élus qui imposent des programmes non financés aux économies en développement comme la nôtre dans la région, sans que nos pays aient voix au chapitre ou une influence sur les résultats. Nous plaïdons encore une fois en faveur de la création de ce forum et nous nous engageons à poursuivre nos travaux en vue d'établir des règles du jeu équitables, notamment dans le domaine du secteur des services financiers.

Les images des ravages causés par l'ouragan Katrina sont trop bien connues de nombreux petits pays insulaires en développement. Ces images nous ont donné à réfléchir lorsque que nous nous sommes rendus compte que même les plus grands et les plus forts parmi nous devaient faire face aux difficultés de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle aussi destructrice. L'année dernière, nous avons dit

dans cette salle que les populations de notre région étaient tellement habituées aux tempêtes violentes qui s'abattaient sur la région pendant les mois d'été qu'elles les avaient appelées ouragans. Nous voyons aujourd'hui des tempêtes se déchaîner avec une sauvagerie sans précédent. Cela nous amène à nous demander si nous nous trouvons actuellement face à des changements cycliques ou à des changements climatiques. Les deux cas de figure nécessitent en tout premier plan une politique publique en matière de développement durable et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour les petits États insulaires en développement.

Les Bahamas, dont la plus grande partie du territoire est située à peine cinq pieds au-dessus du niveau de la mer, souhaitent mettre en lumière la nécessité de mener une action mondiale pour faire face aux problèmes de changement climatique. Avec le réchauffement de la surface de la Terre et des océans, nous avons constaté une augmentation des catastrophes naturelles, la plupart d'entre elles causant des dommages sans précédent. Nous avons toutefois l'occasion d'aborder les effets négatifs des changements climatiques. Nous avons la possibilité de déclarer lors de cette session que nous n'allons pas négliger nos responsabilités communes mais distinctes de protéger notre environnement, et d'envoyer ce message à Montréal où, en novembre de cette année, le Protocole de Kyoto pourra enfin commencer à prendre une forme plus tangible.

Pour des pays tels que les Bahamas, la menace des ravages causés par des catastrophes naturelles est aggravée par les dégradations causées par l'homme. Nous réitérons une fois encore notre vive préoccupation face à la menace que pose le transport de déchets nucléaires via la mer des Caraïbes à la sécurité et au développement économique des pays des Caraïbes et nous continuons de prier les États impliqués dans ces transports de renoncer à cette pratique. À cet égard, je tiens à souligner les efforts de la région des Caraïbes en vue de déclarer la mer des Caraïbes zone spéciale dans le cadre du développement durable.

La réalisation du développement durable exigera des populations saines et productives pouvant contribuer au progrès économique et social et en profiter. La propagation du VIH/sida continue de menacer ce progrès dans tous les pays mais surtout dans les pays en développement qui sont les plus

durement touchés. Les Bahamas jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le VIH/sida dans la région des Caraïbes et sont respectées au niveau international pour les progrès qu'elles ont enregistrés en vue d'inverser cette tendance dans le pays. Nous rendons hommage au D^r Perry Gomez, qui joue un rôle de chef de file dans la lutte contre le VIH/sida et à M. Denzil Douglas, de Saint-Kitts-et-Nevis, qui m'a précédé à cette tribune, ainsi qu'à les dispensateurs de soins dans le monde. Nous nous félicitons que l'Organisation ait réaffirmé aux niveaux les plus élevés qu'elle était déterminée à lutter contre cette maladie.

Dans ce contexte, les Bahamas attendent avec intérêt l'examen quinquennal de haut niveau des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, prévu lieu en juin 2006. Nous devons alors entreprendre une évaluation honnête de nos réalisations et de nos lacunes et nous devons tracer la voie à suivre pour assurer la pleine mise en œuvre de la Déclaration d'engagement.

En outre, les Bahamas ont écouté les idées utiles présentées par les États Unis d'Amérique, l'Organisation mondiale de la santé et par l'Organisation panaméricaine de la Santé pour prévenir la pandémie de la grippe aviaire. Nous aimerions saisir cette occasion pour attirer l'attention du monde sur le fait que nous devons prévenir une telle éventualité, et nous nous engageons à le faire.

En vertu de leur emplacement géographique, les Bahamas sont un point de transit involontaire pour les drogues illicites qui vont des pays producteurs au sud de nos frontières vers les pays consommateurs au nord. Nous avons toujours signalé que les Bahamas ne produisent pas de telles substances et ne sont pas leur destination finale. Cela n'empêche pas, toutefois, les pays qui consomment des drogues d'accuser des pays comme le nôtre d'être responsables de ce fléau. Cela est très injuste. Il est clair que les nations consommatrices doivent redoubler d'efforts pour réduire la demande à l'intérieur de leurs frontières. Nous continuons à coopérer avec les États-Unis et d'autres pays dans ce combat international. Les succès que nous avons enregistrés, et ceux de la région, ont été reconnus par nos partenaires internationaux dans cette lutte. Je tiens à mentionner en particulier les résultats admirables remportés par les Bahamas dans ses efforts antidrogue, et les excellents résultats obtenus par notre police nationale s'agissant du

démantèlement des organisations de trafic de drogue, ainsi que nos efforts pour améliorer la capacité du pays à lutter contre le blanchiment de l'argent. C'est une lutte que nous nous engageons à poursuivre.

Les Bahamas, à l'instar des autres pays de transit, subissent les effets sociaux néfastes des activités illégales associées à ce commerce. Ce lien mortel entre les drogues illicites et les armes légères et de petit calibre et d'autres activités criminelles sape le tissu social et économique de notre nation. Nous nous félicitons donc de la conclusion au mois de juin dernier des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre. Les Bahamas, comme beaucoup d'autres pays, auraient nettement préféré parvenir à un accord sur des engagements juridiquement contraignants concernant le marquage et le traçage de ces armes. Néanmoins, nous espérons que cet outil apportera une partie de la volonté politique et de la dynamique nécessaires à l'obtention de réels progrès pour stopper l'accumulation et la diffusion illicites d'armes légères et de petit calibre. Nous espérons aussi l'adoption prochaine d'engagements concrets pour réglementer les activités des courtiers en armes légères et de petit calibre. De plus, les Bahamas invitent de nouveau les pays développés à prendre les mêmes mesures extraordinaires que celles qu'ils emploient pour mettre fin au trafic de drogue dans leurs pays afin d'empêcher les armes illégales de parvenir sur nos rivages depuis leurs pays.

Les Bahamas notent avec satisfaction l'adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire par l'Assemblée générale le 13 avril 2005. Nous espérons être en mesure de signer la Convention dans un avenir proche. Nous sommes déterminés à lutter contre les attaques contre des innocents dans le cadre de leur vie quotidienne par des individus visant des fins politiques douteuses et infâmes. Les attentats sauvages de Londres et de Charm el-Cheikh cette année ont clairement démontré l'urgence de notre tâche.

Toutefois, nous devons aussi nous rappeler que la lutte contre ceux qui souhaitent attaquer notre civilisation commune ne doit jamais servir d'excuse pour battre en brèche les droits et libertés de nos citoyens et que nous devons veiller à ce que toutes les contre-mesures soient conformes aussi bien à la lettre qu'à l'esprit du droit international relatif aux droits de l'homme. Si nous perdons notre humanité commune

dans cette lutte, la partie adverse aura gagné. Nous devons aussi veiller à ce qu'un esprit de coopération et d'assistance imprègne nos efforts de coopération internationale sur cette question, au moment où nous nous unissons pour combattre un ennemi commun.

Au cours de l'année écoulée, différentes questions liées à la gestion des programmes et fonds des Nations Unies ont été soulevées dans les médias du monde. Notre Organisation a été assaillie par des allégations de corruption et d'abus. C'est pourquoi, au cours des mois qui ont précédé le début de la présente session, les Bahamas se sont félicitées d'avoir l'occasion de prendre une part constructive aux consultations visant à assurer un résultat positif sur la question de la réforme de la gestion de l'Organisation. Nous réaffirmons notre appui au Secrétaire général quant aux mesures audacieuses qu'il a promises dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005) et nous estimons qu'il faut lui accorder le degré d'autorité et de souplesse voulus pour qu'il puisse exercer ses fonctions de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, Chef du Secrétariat. Toutefois, cela ne signifie pas que nous soyons favorables aux propositions émanant d'autres sources et qui visent à transférer des pouvoirs de l'Assemblée générale au Secrétaire général sur des questions telles que le redéploiement de ressources. L'Assemblée générale est et doit rester le principal organe directeur, avec des pouvoirs absolus quant à l'établissement des priorités. Les Bahamas attendent aussi avec intérêt de pouvoir poursuivre les débats sur la réforme du Conseil de sécurité, notamment par rapport aux méthodes de travail du Conseil.

Je tiens à saisir cette occasion pour remercier M. Kofi Annan de son remarquable travail à la barre de l'ONU pendant que nous naviguions dans des mers houleuses ces dernières années. Nous allons prochainement célébrer le soixantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. En examinant les 60 dernières années, il y a beaucoup de résultats dont nous pouvons être fiers. Il y a certains cas où nous devons accepter la conclusion que la communauté internationale n'a pas été à la hauteur de ses obligations juridiques et morales d'agir pour défendre les populations requérant une assistance. Il y a certains cas où nos décisions ont été dominées par le pragmatisme des grandes puissances et par des justifications juridiques douteuses, par opposition à la certitude morale et à la clarté philosophique.

À l'avenir, assurons-nous que nous tirons les enseignements de nos erreurs comme de nos succès. Nous nous sommes engagés dans un processus de réflexion, qui a parfois été douloureux. Nous devons faire en sorte qu'à l'issue de celui-ci nous soyons plus forts, plus unis et plus décidés à agir pour réaliser les objectifs adoptés il y a 60 ans pour favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Les peuples de nos nations l'exigent et ne méritent rien de moins que cela. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. George Yeo, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Yeo (Singapour) (*parle en anglais*) : Il y a quelques semaines, un jeune avocat musulman de Singapour m'a parlé d'une expérience qu'il avait eue récemment dans un aéroport d'Asie orientale. À la différence d'autres porteurs de passeports singapouriens qui franchissaient le poste d'immigration, on lui a dit de rester sur le côté. Lorsqu'il a demandé pour quelle raison il devait attendre, l'agent des services d'immigration a marmonné qu'il y avait « trop de Mohammed » ce jour-là. Avec un sourire aux lèvres, ce Singapourien a attendu patiemment et a observé ce qui se passait autour de lui, en se demandant combien de temps il lui faudrait attendre. L'agent l'a alors averti qu'il ferait mieux de se tenir tranquille. Il a soudain eu froid dans le dos.

Dans le monde entier, les musulmans font l'objet d'un profilage par les services de sécurité. Depuis le 11 septembre 2001, les musulmans voyageant vers les pays occidentaux ont fait l'objet de toutes sortes d'interrogatoires et de fouilles. Bien que le profilage se fasse désormais avec davantage de subtilité, il existe encore. Et en Asie orientale, le profilage est de plus en plus fréquent.

Lorsque des menaces subites apparaissent, il est peut-être naturel qu'il y ait une réaction excessive de la part des communautés touchées. Après Pearl Harbour, tous les Japonais vivant aux États-Unis sont devenus suspects, y compris ceux qui y étaient nés. Nombre d'entre eux furent internés. Selon les normes d'aujourd'hui, c'était une atteinte à leurs droits. Mais à cette époque, cette mesure a largement été considérée comme étant une précaution nécessaire. Choqués par

cette réaction, les responsables de la communauté américano-japonaise ont décidé de prouver leur statut de bons Américains, par exemple en formant le 100^e Bataillon d'infanterie, composé de Nippo-Américains, qui a combattu héroïquement en Europe.

Les déboires des Nippo-Américains ne sont pas un cas isolé. Le tribalisme est un instinct humain de base. Nous pouvons proclamer que tous les hommes sont frères, mais nous avons le réflexe de distinguer des degrés de proximité. Les divisions fondées sur la race, la langue, la culture et la religion sont profondément ancrées dans les sociétés humaines et remontent à la surface dans les périodes de tension. L'ascendant pris par l'Occident au cours des derniers siècles a provoqué des tensions considérables dans les communautés non occidentales, bouleversant toutes les relations et provoquant une large gamme de réactions, qui cherchaient toutes à réconcilier l'idée que chaque communauté se faisait d'elle-même avec les besoins d'une modernité définie par l'Occident. En Asie, par exemple, la réémergence de la Chine et de l'Inde sur la scène mondiale a suivi des luttes prolongées pour tenter de réconcilier la transformation avec la tradition.

Tel est le contexte historique plus large dans lequel il faut apprécier les rapports entre les musulmans et les non-musulmans dans le monde d'aujourd'hui. C'est un sujet qui nous préoccupe tous profondément à l'ONU.

Il y a deux évolutions en cours qui se renforcent mutuellement. La première concerne les changements au sein de l'Islam lui-même; la seconde concerne les rapports entre musulmans et non-musulmans en différents endroits du monde. Toutes deux exigent toute notre attention.

La réponse du monde musulman aux défis de la modernisation affectera le développement du monde entier au cours du XXI^e siècle. À certains égards, on peut la comparer à la réponse de la Chine à la modernisation, et il est probable qu'elle prendra beaucoup plus longtemps. Le déclin de l'Empire ottoman au XIX^e siècle a eu lieu à peu près à la même période que le déclin de la dynastie Qing en Chine. Tous deux se sont effondrés au début du XX^e siècle. Après plusieurs rebondissements, la Chine est enfin réapparue sur la scène internationale, où un avenir brillant s'offre à elle.

Il existe à peu près autant de musulmans dans le monde que de Chinois. Toutefois, par opposition à la

Chine, le monde islamique n'est pas près de s'unir à nouveau dans un avenir proche. Dès l'instant où Atatürk a refusé le califat et s'est mis à réformer d'une main de fer les institutions turques sur le modèle occidental, le monde islamique a perdu son centre de gravité. Depuis, différentes sociétés musulmanes ont adopté différentes démarches et pris différentes directions. Les succès ont été mitigés.

Les différentes réactions des sociétés musulmanes face au défi de la mondialisation s'accompagnent d'un grand débat idéologique entre les dirigeants politiques et religieux. La bonne gouvernance est devenue une question fondamentale et des appels sont lancés en faveur d'une plus grande transparence et de plus de démocratie. Il est naturel dans ce débat que certains groupes reviennent sur cette époque romancée où le monde musulman était uni et parfait et cherchent à le recréer au XXI^e siècle. Telles étaient les idées des Frères musulmans, qui ont émané d'Égypte au début du XX^e siècle. L'idéologie de ce mouvement continue d'inspirer les groupes musulmans dans diverses régions du monde aujourd'hui. Si seulement les musulmans adhéraient strictement aux enseignements de l'islam, il n'y aurait pas de corruption, les gouvernements seraient justes et efficaces et les sociétés musulmanes retrouveraient leur vigueur.

Dans bon nombre de pays musulmans à diverses époques, ces groupes ont été réprimés parce qu'ils étaient subversifs et l'on pensait que ceux qui les finançaient avaient des motifs secrets. Cette lutte pour l'âme de l'islam est un processus continu. Elle n'est pas propre à l'islam. Pendant plus de 200 ans, l'Europe a été ensanglantée par des guerres de religion qui n'ont pris fin qu'avec le Traité de Westphalie en 1648, qui a créé le système des États européens modernes. Mais, même à l'époque, la persécution religieuse a continué, ce qui a poussé de nombreux Européens à fuir vers le Nouveau Monde. Au XX^e siècle, l'âme de l'Europe a été déchirée par le communisme, le fascisme et l'antisémitisme. C'est précisément pour surmonter ces divisions que l'Union européenne a été créée en plusieurs étapes, ce qui a entraîné la plus longue période de paix sur le continent.

Il appartient principalement aux musulmans de décider la manière dont la société musulmane évoluera au cours des prochaines décennies. En règle générale, les non-musulmans n'auraient pas été en droit de participer à ce débat excepté pour deux facteurs

devenus essentiels, qui revêtent une importance stratégique pour nous tous.

Le premier facteur est l'émergence de l'idéologie d'Al-Qaida et de ses organisations sœurs comme Al-Jama'a al-Islamiyah. Cette idéologie est une mutation cancéreuse des idées associées aux Frères musulmans et autres groupes plaidant en faveur d'un retour de la société musulmane à un passé idéalisé. Ces idées, poussées à l'extrême, prêchent la haine contre les non-musulmans dans le monde entier, justifiant la violence contre des civils innocents, même s'ils sont musulmans. Les attentats à la bombe sont devenus une arme puissante dans cet arsenal. Les tenants de cette idéologie n'hésiteraient pas à utiliser des armes de destruction massive si ces dernières leur tombaient sous la main. Nous avons le devoir à l'ONU de nous rallier à la guerre internationale contre eux.

Le deuxième facteur nécessitant la participation des non-musulmans dans le débat islamique est la diaspora musulmane croissante dans bon nombre de pays non musulmans. En tant que communautés minoritaires, les musulmans vivant dans des pays comme la France et l'Allemagne doivent par exemple accepter des limitations à leurs pratiques religieuses. Avec la religiosité croissante ces dernières années, des questions comme le port du foulard islamique ont ressurgi. La notion de compromis raisonnable varie d'un pays à un autre. Singapour permet par exemple l'application de certains aspects de la loi de la charia aux musulmans, y compris le fait que l'homme musulman peut avoir quatre épouses, mais dans des conditions draconiennes. Il serait difficile à des non-musulmans d'accepter cela en Europe.

Le fait est que si certaines valeurs humaines sont universelles – il faudrait qu'il y en ait davantage – ce n'est pas le cas de bon nombre d'entre elles. Nous devons accepter cette diversité dans le monde. Une plus grande tolérance à l'égard de la diversité dans le monde instaurerait des conditions plus propices à la coopération pacifique entre musulmans et non-musulmans et influencerait le débat au sein de l'islam lui-même.

Si les non-musulmans taxent tous les musulmans de terrorisme et si les communautés non musulmanes traitent les minorités musulmanes comme des communautés à problèmes, l'avenir sera difficile pour nous tous. Dans un tel climat, les extrémistes musulmans gagneront en ascendance et les terroristes

trouveront un terreau fertile pour recruter des individus partout dans le monde.

Il est ridicule de faire valoir que le terrorisme est inhérent à l'islam. Un tel discours ne fait que le jeu des terroristes. Il est consternant que ce type d'opinions s'exprime de plus en plus dans des journaux et des revues respectables. On pourrait manifestement trouver des passages à glacer le sang dans le Coran et dans le Hadith, mais ceux-ci doivent être lus dans un contexte donné. On peut trouver également des passages analogues dans l'Ancien Testament. Tout comme nous ne concluons pas pour autant que le terrorisme soit inhérent au judaïsme ou au christianisme, il ne faudrait pas non plus accuser l'islam d'être à la source du problème. Cela constituerait une grossière erreur. Pendant certaines périodes de l'histoire, la société musulmane était considérablement plus avancée que la société occidentale.

De même, les dirigeants musulmans commettraient une grosse erreur en permettant à des extrémistes musulmans de faire des affirmations au nom des musulmans du monde entier sans contester ces dernières. Cela pousse les non-musulmans à suspecter les musulmans de leur être généralement favorables. Il existe sûrement des doléances à satisfaire, en Palestine, en Tchétchénie ou en Iraq, mais ces questions sont plus politiques que religieuses. La stratégie des extrémistes est de diviser les musulmans et les non-musulmans dans le monde, élargissant ainsi leur base d'appui. Les dirigeants musulmans doivent contrer cette stratégie. Il leur est également essentiel de tendre la main à un public non musulman. Les bombes récentes à Londres ont entraîné un fort ressentiment anti-musulman au niveau des collectivités, qui risque de menacer le tissu de la société britannique. Cela, à son tour, exerce une pression sur les chefs de la communauté musulmane au Royaume-Uni pour qu'ils condamnent les terroristes en termes clairs.

En fin de compte, la lutte contre les terroristes doit être remportée au sein des communautés musulmanes elles-mêmes. C'est une bataille pour les cœurs et les esprits, qui exige des musulmans qu'ils s'unissent aux non-musulmans pour lutter contre un ennemi commun.

Nous devons déployer un effort concerté en vue de mieux nous comprendre les uns les autres. Avec la mondialisation, toutes les sociétés sont devenues multiraciales et pluriconfessionnelles à divers degrés.

Le pluralisme qui nous tient à cœur en tant qu'idéal à l'ONU n'est pas un choix mais une nécessité vitale.

En 1998, l'Assemblée générale a déclaré à sa cinquante-neuvième session dans sa résolution 53/22 que 2001 serait l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. En 2001, lors de la cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a adopté le Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations (résolution 56/6) et, cette année, l'ONU a parrainé plusieurs réunions sur le dialogue interconfessionnel. Il y a quelques mois, le premier Dialogue Asie-Moyen-Orient s'est tenu à Singapour pour favoriser une plus grande entente entre deux régions importantes du monde.

Il nous faut traduire nos déclarations de principe en actes et en langage de tous les jours. Y a-t-il des limites à ce que les politiciens peuvent dire pour obtenir des votes? Faut-il permettre aux chefs religieux de prêcher la haine, même dans des espaces fermés? Qu'enseignons-nous à nos enfants à l'école? Quelle est la signification de tout ceci pour le responsable de l'immigration à l'aéroport qui ne sait pas que Mohammed est un nom des plus courants au monde?

Singapour, ville-État cosmopolite dotée d'une population multiraciale et pluriconfessionnelle est particulièrement vulnérable. Nous avons connu d'horribles émeutes raciales et religieuses avant d'apprendre que l'harmonie raciale et religieuse ne doit jamais être considérée comme acquise. Le Gouvernement a dû intervenir dans plusieurs aspects de la vie ordinaire, notamment en décourageant les missionnaires chrétiens de chercher à convertir des musulmans, en empêchant les mosquées de hausser considérablement le volume des haut-parleurs quand elles appellent les fidèles à la prière, en limitant la taille des bâtons que les bouddhistes et les taoïstes brûlent pour leurs rituels et en appréhendant ceux qui incitent à la haine raciale et religieuse. Ce qui peut sembler être une petite chose pour une communauté peut être une provocation grave pour une autre.

Tel est devenu le monde dans lequel nous vivons. Nous ne pouvons ignorer la diversité qui nous entoure dans notre vie quotidienne ou le tribalisme qui est dans notre nature. Nous serons toujours en désaccord sur de nombreux sujets tels que la nature de la démocratie, les relations entre les sexes, la peine de mort, la recherche sur les cellules souches et ce que nous pouvons ou ne pouvons pas manger. À partir du moment où nous

rejetons ces différences comme étant insignifiantes ou que nous condamnons légèrement ceux qui sont en désaccord avec nous, les ennuis commencent.

Par conséquent, au moment où nous nous efforçons à l'Organisation des Nations Unies, de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement – et ce sont là des objectifs dignes d'être réalisés – une des tâches clefs qui nous incombe est d'accepter, voire même de célébrer, les différences qui nous séparent dans nos vies quotidiennes. Pour paraphraser le pape Jean Paul II, ce n'est que parce que nous sommes nombreux que nous ne sommes qu'un, et l'Organisation des Nations Unies exprime cet idéal.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour de son message sur la nécessité de faire preuve de tolérance, de compréhension mutuelle et de respect.

Je donne la parole à S. E. M. Karel de Gucht, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique.

M. de Gucht (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre accession à la présidence de notre Assemblée. Par votre intermédiaire, je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour la manière dont il a dirigé les travaux préparatoires au sommet des chefs d'État et de gouvernement qui vient de se tenir. Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir fait de ce défi un succès.

Même si nous avons espéré un accord plus ambitieux, ce sommet a permis de donner un nouvel élan et de nouvelles lignes stratégiques à notre Organisation. Nous en avons besoin. Seule une Organisation des Nations Unies plus forte, dotée d'une plus grande légitimité, sera capable de répondre aux défis du XXI^e siècle et de mettre en œuvre le consensus de sécurité collective que nous venons d'endosser dans le document final du sommet.

La Belgique est un grand défenseur du concept du multilatéralisme efficace. J'insiste sur le mot « efficace » car il ne peut s'agir ici d'une simple profession de foi. Il nous faut des structures crédibles et des institutions fortes à même de mettre effectivement en œuvre les engagements internationaux et les disciplines communes auxquelles nous souscrivons. Il est trop facile de faire de la politique

déclaratoire. Il faut que nos paroles se traduisent en actes. Et c'est dans ce contexte que je me réjouis des avancées réalisées au sommet.

Je me félicite en particulier de l'adoption de ce consensus selon lequel la sécurité, la paix, le développement et les droits de l'homme sont non seulement indissociables mais se renforcent mutuellement. Ceci constitue un pas considérable dans nos efforts pour construire un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. Cette idée guidera nos actions et constituera la base de notre approche. Sans paix, il n'y a pas de développement et le respect des droits de l'homme est trop souvent mis sérieusement à l'épreuve. Sans développement et sans respect pour les droits de l'homme, la stabilité et la sécurité deviennent aléatoires.

Ce lien entre développement, stabilité et droits de l'homme se manifeste peut-être de la manière la plus aiguë dans les États fragiles ou défaillants. Ce sont souvent des États qui ont été ravagés par un conflit ou une guerre civile, dont les gouvernants ne sont plus en mesure de répondre aux attentes minimales de leurs citoyens. Souvent, leur situation économique s'est dégradée dramatiquement. Parfois leurs sociétés sont ébranlées dans leurs fondements mêmes et une grande partie de leur population est déplacée, réfugiée et soumise à des abus et des exploitations de tous ordres, ne bénéficiant plus d'aucune des garanties qu'un État doit offrir à ses citoyens.

Certains de ces États risquent de devenir des zones de non-droit, propices aux actions de groupes terroristes ou criminels. L'exploitation sans contrôle de leurs ressources naturelles peut alimenter toutes sortes de réseaux criminels ou de conflits, souvent à connotation ethnique. Et les armes peuvent y circuler sans entrave et en grand nombre.

Ces États doivent retrouver le chemin de la paix, de la stabilité, de l'État de droit. Ils doivent redevenir acteurs de leur propre avenir et récupérer peu à peu la perspective d'un développement. Ce n'est pas une tâche facile. Le défi est immense. Il faut, quasi-simultanément, reconstruire l'appareil d'État, désarmer les combattants et leur donner une nouvelle perspective, les réintégrer dans des communautés elles-mêmes appauvries, restructurer les armées et les forces de sécurité, donner à l'État les moyens de restaurer son autorité, organiser les élections et créer les conditions de la reprise du développement.

Nous devons les aider à briser le cercle vicieux dans lequel ils se trouvent et à regagner leur place dans la communauté des nations. La mise sur pied d'une Commission de consolidation de la paix est cruciale à cet égard. Non seulement l'instauration de cette Commission illustre clairement notre volonté commune d'accompagner ces États dans leur convalescence, elle permet également et surtout de mieux coordonner et diriger nos efforts à cet égard. Les moyens politiques, humanitaires, militaires et financiers doivent être mobilisés et utilisés de façon efficace au profit de ce projet commun.

Ceci est particulièrement vrai pour les pays de l'Afrique subsaharienne frappés par des conflits meurtriers et prolongés, dont la population civile est la première victime.

La création de cette Commission suscite beaucoup d'espoir. Il est de notre responsabilité commune d'en faire un succès. La Belgique tient à y contribuer activement, par exemple en mettant à sa disposition l'expérience qu'elle a acquise dans la transition au Congo et au Burundi.

Dans le même ordre d'idées, la Belgique attache une attention particulière à l'amélioration du système de protection des droits de l'homme. Elle se félicite du renforcement du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'adoption du principe de la création d'un Conseil des droits de l'homme. Mais elle regrette que le sommet n'ait pas pu concrétiser les modalités de ce Conseil.

La Belgique a appuyé pleinement la réforme. Elle continuera à s'y investir. La démocratie et le respect des droits de l'homme font partie de nos valeurs communes et sont à la base de nos efforts pour promouvoir la paix et la stabilité. Ils font dorénavant partie de notre consensus de sécurité collective et doivent être incorporés dans notre approche globale à travers tout le système des Nations Unies. Ils sont de notre commune responsabilité.

Parmi les autres acquis du sommet je soulignerais aussi « la responsabilité de protéger ». C'est un pas dans la recherche de solutions aux injustices les plus criantes. Au lendemain des génocides qui ont marqué le siècle dernier, nous avons solennellement affirmé que de telles atrocités ne devraient plus jamais se reproduire.

J'en viens maintenant à la bonne gouvernance, élément essentiel dans la réussite de nos efforts pour créer un monde plus stable et plus prospère. C'est à juste titre que le document final du sommet met, à plusieurs reprises, l'accent sur son importance.

La bonne gouvernance n'est pas un concept moralisateur imposé de l'extérieur. Il ne s'agit pas non plus d'un système visant à distribuer de bons points et de mauvais points, et encore moins à désigner les bons et les mauvais élèves, de dire, pour d'autres, quelles sont les bonnes politiques et les mauvaises politiques. Non, la bonne gouvernance est synonyme d'une gouvernance efficace, et c'est un corollaire de la souveraineté. Il s'agit là d'une gouvernance capable de produire des résultats, capable de faire la différence pour les citoyens, capable de créer un terrain fertile et un environnement favorable pour le développement. Sans cela, le soutien de la communauté internationale ne saura produire les résultats recherchés; sans cela son aide ne trouvera pas le terrain fertile indispensable pour créer les conditions de plus grandes prospérité et stabilité.

Nous nous sommes engagés à atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % de notre produit national brut (PNB) à l'aide au développement. Nous tiendrons notre promesse. Mais nous sommes conscients que le développement n'est pas uniquement une question d'argent. C'est avant tout une question d'une utilisation efficace de ces moyens. Il faut établir les conditions nécessaires. Ce qui compte, c'est le résultat sur le terrain. La pauvreté n'est pas une fatalité. Chaque peuple a un avenir qui lui appartient. Il faut le saisir.

Nous l'avons dit nous-mêmes dans le document final du sommet (résolution 60/1), et je cite : « la bonne gouvernance et l'état de droit [...] sont essentiels pour [...] un développement durable et l'élimination de la pauvreté et de la faim ». Nous avons aussi clairement réaffirmé, dans ce même document final, notre attachement à la bonne gouvernance et à l'état de droit, de même qu'à la responsabilité de chaque pays pour son propre développement. Tels sont les termes de notre partenariat mondial au service du développement, envisagé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

La communauté internationale dans toutes ses composantes sait faire preuve de générosité. Ceci est

en particulier le cas pour l'Union européenne. Mais elle peut difficilement être tenue responsable des défaillances des États à protéger ou assister toute ou une partie de leur population. Il est difficilement compréhensible que l'on doive aujourd'hui lancer des appels aux bailleurs de fonds pour faire face à la démolition à grande échelle d'habitations par un gouvernement qui laisse délibérément sans abri près de 500 000 de ses citoyens.

Ce raisonnement au sujet de la bonne gouvernance vaut aussi pour les concepts similaires de démocratisation et d'instauration de l'état de droit. Il s'agit là d'objectifs extrêmement importants, tant pour le développement de nos sociétés que pour la sécurité des États. Ni la démocratie, ni l'état de droit ne peuvent toutefois artificiellement être imposés de l'extérieur. Il ne s'agit pas de dicter des modèles exogènes. Mais il faut créer les conditions idoines pour l'émergence, à partir de la base des sociétés mêmes, de mécanismes assurant la participation équitable, dans un esprit d'inclusivité, des populations à leur propre gouvernance. À cet égard, notre première priorité devrait tendre à la modernisation des sociétés et des États, à l'émancipation des femmes et des enfants, à leur inclusion dans la dynamique mondiale. L'expérience historique démontre que le chemin le plus court vers la démocratie et l'état de droit passe par la modernisation des sociétés. Le rôle, que dis-je, la responsabilité, de la communauté internationale consiste à galvaniser ce processus de modernisation.

Une grande responsabilité nous incombe. Avant la fin de l'année, la Commission de consolidation de la paix doit être mise sur pied. La tâche nous a également été confiée de rendre opérationnel le Conseil des droits de l'homme. J'espère sincèrement que l'esprit qui a prévalu au cours du sommet animera également les travaux de notre soixantième Assemblée générale. Nous devons continuer à faire preuve de détermination, de persévérance et de vision dans la conduite de nos travaux. Nous ne pouvons faire de l'Organisation des Nations Unies l'instrument de référence pour gérer les relations internationales qu'au prix d'un engagement permanent de notre part.

Voilà la tâche importante qui nous incombe. Il en va de notre propre crédibilité. Nous devons faire de l'Organisation des Nations Unies à nouveau l'instrument par excellence de notre stratégie pour construire un monde plus stable et plus prospère pour nous tous. Nos populations le demandent. La Belgique

est disposée à relever ce défi et à prendre ses responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Rodolphe Abada, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie de la République du Congo.

M. Abada (Congo) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session. Cette élection est une marque de confiance en vos qualités d'homme d'État et aussi de reconnaissance à votre pays, la Suède, qui nous rappelle un de ses illustres fils, Dag Hammarskjöld, deuxième Secrétaire général de notre Organisation, qui a sacrifié sa vie pour la cause de l'humanité. Je voudrais, ensuite, exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, nos vives félicitations pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a su diriger les travaux de la cinquante-neuvième session et faire aboutir les difficiles négociations qui ont conduit au document que vient d'adopter le Sommet mondial. Enfin, au Secrétaire général, M. Kofi Annan, nous témoignons notre reconnaissance pour les initiatives courageuses qu'il ne cesse de prendre pour la rénovation et la revitalisation du système des Nations Unies.

La soixantième session de l'Assemblée générale intervient dans une conjoncture internationale marquée, non seulement par les guerres récurrentes, mais aussi par la recrudescence d'actes terroristes qui n'épargnent aucune région du monde, et des catastrophes naturelles qui ont endeuillé de nombreuses familles. À ce sujet, nous souhaitons présenter au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique nos plus sincères condoléances à la suite de l'ouragan Katrina.

La lutte contre le terrorisme, tout comme la préservation de notre environnement, appelle à plus de solidarité. L'Organisation des Nations Unies, dont nous célébrons le soixantième anniversaire, reste l'outil indispensable par lequel nous exprimons cette solidarité. C'est l'ONU, seule, qui nous permettra de faire face aux défis formidables du futur.

C'est pourquoi le Congo se félicite de l'adoption du document final de la Réunion plénière de haut niveau, qui trace les grandes lignes de l'action à mener. Le document final nous apporte des raisons d'espérer

sur la manière de répondre aux défis auxquels notre monde est confronté, mais suscite en même temps quelques interrogations.

En effet, le Congo est satisfait de la réaffirmation clairement exprimée par tous les chefs d'État et de gouvernement de leur engagement à poursuivre les débats et la recherche des solutions aux principales préoccupations du monde, à savoir les questions de développement, la paix et la sécurité collective, les droits de l'homme et l'état de droit, et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes heureux du consensus sur la nécessité de créer la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme. Ce dernier organe, viendra, aux côtés de la Cour pénale internationale, compléter, pour plus d'efficacité, le mécanisme de promotion et de défense des droits humains.

La réforme institutionnelle de l'ONU, élargie bien sûr à l'ensemble de ses organes, Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, et Secrétariat, tout comme la réforme de la gestion interne de notre Organisation, est un impératif à la fois politique et moral qui permettra à l'Organisation des Nations Unies de vivre avec son époque et de se préparer plus efficacement à aborder les décennies à venir.

Le Congo déplore, cependant, que la grave question du désarmement n'ait pu trouver la moindre place dans le document final faute de consensus, alors que les armes nucléaires, les armes de destruction massive, ainsi que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre constituent la plus grande menace pour l'humanité. Le Congo entend confirmer sa pleine et entière adhésion à l'objectif d'un désarmement général et complet et d'une élimination totale des armes de destruction massive.

L'Afrique a toujours été un sujet de préoccupation pour les Nations Unies, et le Conseil de sécurité y consacre, à juste raison, la plus grande partie de son temps. Nous devons nous réjouir de quelques évolutions positives observées dans certains pays.

Au Burundi, nous saluons les efforts de la communauté internationale qui ont permis l'aboutissement heureux, il y a un mois, du processus électoral dans ce pays. Après plusieurs années de crise et d'instabilité, nous nous félicitons du retour de la

République centrafricaine à l'ordre constitutionnel. Ces pays méritent une aide accrue de la communauté internationale pour consolider les situations encore fragiles.

Au Soudan, nous saluons la réconciliation entre le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et le pouvoir central ainsi que le nouveau Gouvernement national qui vient d'être mis en place. Mais, que la réconciliation intervenue entre le nord et le sud du Soudan ne nous fasse pas oublier le drame que vit depuis deux ans cette autre partie de la population dans l'ouest du pays qu'est la région du Darfour. Nous en appelons à une plus grande mobilisation de la communauté internationale pour soutenir les efforts de l'Union africaine afin d'obtenir un arrêt sans délai de cette crise politico-humanitaire.

En Côte d'Ivoire, suite aux divergences des parties en conflit, et malgré les efforts que n'ont cessé de déployer l'ONU et l'Union africaine, la tenue des élections, initialement prévues en octobre 2005, est remise en cause. Nous exhortons nos frères ivoiriens à se surpasser pour l'intérêt supérieur de leur pays, la paix et la stabilité de la sous-région.

La paix et la stabilité en République démocratique du Congo conditionnent la stabilité et le développement de toute l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs. Nous louons les efforts engagés par la communauté internationale qui appuie le processus électoral en vue de l'issue heureuse de la transition en République démocratique du Congo.

Notre sous-région n'est pas restée en marge de ces efforts. Ainsi, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Président de la République du Congo, S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, s'est vu assigner par ses pairs, à l'issue de la douzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue en juin 2005 à Brazzaville, la mission de s'impliquer dans la réussite de cette transition. C'est dans le cadre de ce mandat qu'avec mes collègues de l'Angola, du Gabon et de la République démocratique du Congo, nous avons rencontré les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo que sont la Belgique, l'Union européenne et bien entendu, l'ONU.

Concernant la région des Grands Lacs, le premier sommet de la Conférence internationale sur les Grands Lacs, qui s'est tenu en novembre 2004 à Dar es-Salaam, a fait naître de grands espoirs quant au retour

de la paix, de la stabilité et du développement dans cette sous-région.

Dans quelques mois se tiendra à Nairobi le second Sommet de la Conférence qui sera marqué par l'adoption d'un pacte de sécurité, de stabilité et de développement par lequel nos pays entendent mettre en œuvre des programmes d'action et des protocoles propres à concrétiser cette volonté d'un futur partagé de paix, de sécurité et de développement.

Par ailleurs, cette Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est une expérience unique de consolidation de la paix au niveau régional. À ce titre, nous souhaitons vivement que cette région soit le premier terrain de mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général concernant la consolidation de la paix.

Nous saisissons l'occasion que nous offre cette tribune pour renouveler l'appel lancé par S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo, à la communauté internationale en général, aux partenaires de développement en particulier, pour que la région des Grands Lacs soit déclarée « Zone spécifique de développement ».

Neuf des 11 pays qui composent notre sous-région d'Afrique centrale sont aujourd'hui en situation de post-conflit. Cette situation a été longuement débattue à la vingt-troisième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 29 août au 2 septembre 2005 à Brazzaville.

Autant nous nous félicitons de l'existence et du travail de ce Comité, dont mon pays assure actuellement la présidence, autant nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de donner suite aux conclusions de sa mission multidisciplinaire effectuée en juin 2003 en Afrique centrale.

Au Moyen-Orient, en dépit de la persistance du conflit israélo-palestinien, nous aimerions saluer et encourager les efforts déployés depuis quelques mois par le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon, et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, qui traduisent une volonté partagée de parvenir à une solution équitable et durable.

La consolidation de la paix, le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la lutte contre les pandémies, telles que le VIH/sida, le paludisme et

d'autres maladies, constituent, entre autres, les principaux objectifs du Gouvernement congolais.

Notre gouvernement qui entend élargir son champ d'action à d'autres fléaux, a organisé, en juin 2005 à Brazzaville, les États généraux de la drépanocytose au cours desquels une résolution déclarant la drépanocytose priorité de santé publique, au même titre que le VIH/sida et le paludisme, a été adoptée. Nous demandons qu'une attention particulière soit accordée à cette maladie.

Soucieux de préserver l'environnement, le Congo et d'autres pays de la sous-région ont conclu, en 2002, un accord de partenariat avec la communauté internationale dans le cadre de l'Initiative du bassin du Congo.

Le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu en février 2005 à Brazzaville, sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, a adopté une stratégie à long terme pour la préservation de la forêt, de la faune et de la biodiversité du grand bassin du Congo.

Que l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, la France et l'Allemagne trouvent ici l'expression de nos remerciements renouvelés pour leur soutien à cette initiative.

Pour terminer, je tiens à remercier le Groupe africain qui a endossé la candidature du Congo pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2006-2007. Je voudrais rassurer de l'entière disponibilité du Congo à œuvrer résolument pour la paix, la liberté et la justice dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Kolinda Grabar-Kitarović, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Croatie.

M^{me} Grabar-Kitarović (Croatie) (*parle en anglais*): Je voudrais, Monsieur le Président, exprimer la satisfaction de la République de Croatie à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. En cette période cruciale de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes heureux qu'un ami du multilatéralisme dirige les travaux de l'Assemblée. Je voudrais également rendre hommage au travail de votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour la façon remarquable et assidue dont il a mené au succès la cinquante-neuvième session.

Je voudrais présenter les condoléances sincères du peuple croate au peuple des États-Unis d'Amérique pour les pertes en vies humaines et les souffrances causées par le cyclone Katrina. Nous pouvons tirer quelque réconfort du fait que les nations, en ces moments de détresse, tendent la main pour venir en aide aux unes et aux autres. Ceci illustre de façon éloquente le meilleur de l'humanité et son potentiel énorme pour faire le bien et bâtir un monde meilleur.

Nous estimons que l'ONU reste indispensable pour édifier un monde meilleur. Tous les États sont les bénéficiaires d'une ONU forte. Les États, petits et moyens, qui constituent la grande majorité des Membres, peuvent manifester leurs multiples intérêts au niveau mondial par le truchement de cette instance universelle plus efficacement que par le biais d'aucune autre. La Croatie se rappelle que l'ONU a joué un rôle de tout premier plan dans son nouvel essor en tant qu'État souverain.

Cependant, la difficulté avec laquelle un accord a été trouvé sur le Document final reflète l'état actuel du monde où nous vivons. Nous ne devrions pas examiner ce document imparfait à travers des lunettes roses. Nous devrions plutôt prendre la mesure du potentiel qu'il recèle pour avancer dans des réformes plus vastes et plus profondes.

Si nous nous entendons globalement sur l'objectif – une ONU plus efficiente et plus efficace travaillant au service de l'humanité – nous n'avons fait qu'esquisser certains des contours de la réforme. Comme nous le rappelait le Secrétaire général, nous ne devrions pas considérer que le travail a été fait : il reste incomplet dans les détails.

Passons sans tarder aux détails, à présent : aidons davantage les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; rendons opérationnels la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme; mettons en place les processus nécessaires à un renforcement de la gestion du Secrétariat.

La diplomatie est souvent une affaire de compromis. Ce mot revient fréquemment pour décrire le document final du Sommet mondial (résolution 60/1) or le mot compromis ne devrait pas être utilisé comme synonyme de régression. Le développement est un pilier du mandat des Nations Unies et les objectifs du Millénaire sont des obligations internationales. Au fil des années, le dialogue en matière de développement a

débouché sur un certain nombre de documents internationaux cardinaux, qui attestent des progrès enregistrés sur les questions liées à la pauvreté et les façons dont nous avons convenu de traiter ces problèmes vitaux. Citons, au premier plan, Johannesburg et Monterrey. S'il est important de réaffirmer le cadre de développement international tel qu'il a été convenu, il est tout aussi important d'avancer. La remise globale de la dette, sur laquelle il y a eu des progrès au début de l'année, à Gleneagles, et un meilleur accès des produits commerciaux aux marchés des pays développés, qui doit être un des résultats du cycle de Doha, tracent la voie à suivre.

La voie sur laquelle nous nous sommes engagés il y a cinq ans pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement a été inégale. Certaines régions du globe ont connu une croissance rapide, qui a permis de tirer des millions de personnes de la pauvreté. Dans le même temps, l'Afrique subsaharienne a connu une stagnation. Les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables à certains phénomènes, qui menacent leur existence même. La réalisation des cibles fixées pour 2015 dans le cadre des Objectifs exige des stratégies de mise en œuvre à l'échelle nationale et internationale.

Nous savons que le niveau actuel de l'aide est insuffisant pour la réalisation des Objectifs. Il est nécessaire d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité de l'aide actuelle, de trouver des mécanismes innovants de financement et de respecter les délais convenus pour l'accroissement progressif de l'aide. À cet égard, la Croatie appuie la Déclaration sur les mécanismes innovants de financement pour le développement.

En tant que pays à économie de transition et candidat à l'adhésion à l'Union européenne, la Croatie est l'objet d'importants changements structurels internes et d'une surveillance étroite de l'extérieur. Nous cherchons à équilibrer ces exigences souvent concurrentes en intégrant nos obligations au titre des objectifs du Millénaire pour le développement à la mise en œuvre d'autres politiques dans le cadre des processus de transition et d'adhésion à l'Union européenne. Nous avons établi nos propres cibles de développement nationales fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en fonction des progrès que nous avons enregistrés à ce jour.

De son littoral, parsemé de plus de 1 200 îles, aux montagnes et plaines du centre, en passant par son arrière-pays karstique, le paysage croate offre une rare diversité dans un espace géographique relativement réduit. Nous attachons une importance vitale à la préservation de notre patrimoine écologique national, ainsi qu'à l'environnement commun de l'humanité. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la place réservée aux questions relatives à l'environnement dans le document final et nous réitérons notre appui au concept clef de développement durable.

Un système multilatéral efficace doit reposer sur l'interaction d'États qui soient des acteurs nationaux et internationaux responsables. Ces dernières années, les menaces à la paix et à la sécurité sont devenues des sujets de discussion très courants au niveau des relations internationales, à juste titre : beaucoup d'efforts ont été investis pour mobiliser la coopération internationale voulue autour de la mise au point de stratégies visant à faire face aux menaces anciennes et nouvelles contre les États. La Croatie estime que l'ONU doit continuer de mener l'action dans ce processus.

La lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est l'un des défis les plus importants qu'il nous faut relever. La semaine dernière, le Président croate a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui représente, après des années de négociation, un pas en avant vers la conclusion d'une convention internationale globale contre le terrorisme. Les États doivent consentir de plus grands efforts pour veiller à ce qu'elle voie le jour au cours de la soixantième session de l'Assemblée générale.

La Croatie regrette qu'il n'y ait pas eu de progrès significatifs en matière de désarmement et de non-prolifération. L'impasse actuelle, venant ainsi au lendemain de l'échec de la Conférence chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en mai, est décevante. Nous appuyons les efforts récents d'un certain nombre d'États relativement au TNP – sur la base des trois piliers que sont la non-prolifération, le désarmement et la coopération nucléaire pacifique – ainsi que l'adoption universelle des Accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels.

Les pays qui ont connu un conflit et ont ensuite restauré leurs capacités et leurs institutions nationales comprennent bien le lien entre sécurité et développement. La sécurité comme le développement sont des piliers à part entière du travail des Nations Unies. Toutefois, nous savons que pris ensemble, ils sont absolument essentiels pour le développement durable. La sécurité et le développement se renforcent mutuellement, en fournissant les fondements sur lesquels peuvent prospérer les personnes et les États dans lesquels ils vivent.

La Croatie s'est intéressée activement aux négociations sur la Commission de consolidation de la paix. Il est clair qu'un organe intergouvernemental de cet ordre est nécessaire pour combler un vide au sein du système des Nations Unies. Si le savoir-faire de l'ONU en matière de maintien de la paix n'est pas douteux, les défis de la consolidation et de l'instauration durable de la paix sont différents. Nous avons plaidé pour que fassent partie des membres de la Commission des pays dotés d'une expérience nationale dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous sommes heureux que cette position figure également dans le document final. La présence au sein de cette Commission de petits États dont l'expérience nationale va de la transition du conflit aux secours puis au développement ajoutera une dimension importante qui serait absente si la Commission n'était composée que de grands États, ou d'États riches ou puissants.

La Commission de consolidation de la paix devra aider les États à développer et renforcer leurs grandes institutions de gouvernance et aider les autorités locales à mettre en place les conditions d'un développement durable, et notamment de la croissance économique. Elle devra toujours s'assurer que le processus est dirigé par l'État concerné et par les principales parties prenantes en son sein. Si nous pouvons juguler les conflits internes et les empêcher de se reproduire, nous aurons jeté les bases d'un monde plus sûr.

Nous sommes convaincus que la réforme du Conseil de sécurité est nécessaire, tant au niveau de sa composition que de ses méthodes de travail. Nous attendons des progrès supplémentaires sur cette question au cours de la présente session de l'Assemblée générale. À l'évidence, toute solution exigera le soutien du plus grand nombre possible d'États Membres.

La Croatie a été un facteur de stabilité dans une zone où l'instabilité passée a eu un coût extrêmement élevé, non seulement pour les pays de la région mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Notre coopération renforcée avec nos voisins est une assise solide pour la stabilisation durable de la région et l'instauration des conditions requises à l'élargissement des débouchés économiques pour l'ensemble de l'Europe du Sud-Est. Nous continuerons de jouer ce rôle régional.

Ayant réussi à évoluer à travers toutes les phases de la consolidation de la paix, la Croatie apporte désormais sa pierre à l'édifice en contribuant à plus de la moitié des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde, et en formant des soldats de la paix des nouveaux pays fournisseurs de contingents. Nous mettons à profit notre expérience nationale pour aider ceux qui en ont besoin. Nous sommes maintenant prêts à passer à l'étape suivante de nos responsabilités d'État Membre de l'ONU et de citoyen mondial. C'est la raison pour laquelle la République de Croatie a présenté sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour les élections qui auront lieu en 2007.

Les principes de la Charte des Nations Unies en matière de droits de l'homme sont une référence universelle pour toutes les nations et tous les peuples. Ils sont au cœur du travail de l'ONU. C'est la raison pour laquelle nous avons appuyé les efforts réalisés pour réformer et renforcer les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. La Croatie appuie la décision de renforcer le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'augmenter les ressources qui lui sont affectées. Les mécanismes actuels des droits de l'homme, l'un des piliers fondamentaux du système des Nations Unies, exigent des réformes de ce type.

La Croatie salue la décision de mettre en place un nouvel organe, le Conseil des droits de l'homme, chargé de promouvoir le respect et la protection universels des droits de l'homme et de prendre des mesures en cas de violations de ces droits, où qu'elles se produisent. Nous sommes déçus de ce que la volonté politique n'ait pas été suffisante pour conclure un accord sur ce Conseil pendant la période qui a précédé le Sommet mondial. Toutefois, nous travaillerons de façon constructive avec les autres États Membres pour trouver un consensus afin que les éléments encore non

résolus qui concernent ce Conseil puissent être réglés pendant la soixantième session.

La Croatie est heureuse de constater qu'un accord sur la « responsabilité de protéger » est inclus dans le document final. Le sentiment de frustration et les souffrances que peut provoquer l'inaction de la communauté internationale, inerte face à des agressions, n'ont été que trop fréquemment observés. Nous nous félicitons de ce fait nouveau qui est un pas vers l'instauration d'un cadre normatif.

La démocratie assure la liberté individuelle et contribue à la légitimité des États. En tant que signataire de la Déclaration de Varsovie : vers une communauté de démocraties, la Croatie reconnaît pleinement qu'il importe de renforcer la démocratie et de promouvoir son acceptation dans le monde en tant que valeur universelle. Le renforcement des capacités peut affermir les États en consolidant les institutions qui garantissent l'état de droit, l'équité, l'accès et un gouvernement stable.

La Croatie appuie le renforcement de la capacité de l'ONU de promouvoir et de consolider les institutions et les pratiques démocratiques partout dans le monde. Nous nous félicitons de la décision d'établir un Fonds pour la démocratie et, pour manifester concrètement notre appui, nous avons versé une contribution en vue de sa création.

Seul un système des Nations Unies fonctionnant de manière efficace peut relever les défis contemporains, ce qui exige que les organes principaux soient dotés de mandats effectifs. Les États Membres ont cependant des conceptions bien différentes du principe de la souveraineté nationale. Ces différences, comme nous l'avons vu lors de récentes négociations, ont des répercussions directes sur les possibilités d'adapter les mandats et l'interaction des organes principaux de l'ONU aux réalités du XXI^e siècle. Chacun d'entre nous devra en faire plus dans ce domaine.

La Croatie appuie les efforts visant à introduire au sein du Secrétariat de véritables réformes sur la gestion des ressources humaines. L'ONU ne peut pas se permettre d'avoir un Secrétariat qui ne soit pas géré conformément aux normes et aux pratiques contemporaines. C'est pourquoi nous sommes en faveur de la cohérence du système des Nations Unies, tant au niveau de la gestion que des politiques.

Nombre de beaux discours ont été prononcés au nom de l'ONU dans cette instance depuis la semaine dernière. Au moment de partir, n'oublions pas les principes que nous avons invoqués et les promesses que nous avons faites. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions accélérer les progrès vers la réalisation des OMD et vers la réforme de l'ONU. Vous pouvez être certains que, pour sa part, la République de Croatie continuera de participer de manière constructive à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Farouk Kasrawi, Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie.

M. Kasrawi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que votre sagesse et votre compétence bien connues permettront d'enrichir et de circonscrire les débats de l'Assemblée. Je souhaiterais en outre remercier votre prédécesseur, M. Jean Ping, pour tous les efforts qu'il a déployés au cours de la dernière session. Je tiens à remercier tout particulièrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts notables qu'il a faits pour faire avancer le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis cette tribune, je voudrais exprimer la solidarité de mon pays avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique frappés par le désastre causé, dans certaines villes et dans certaines régions, par l'ouragan Katrina. Je tiens également à exprimer nos sincères condoléances aux familles des victimes et toute notre compassion pour les dégâts causés par cet ouragan.

Pour réformer l'ONU, il faut reconnaître de manière objective que l'Organisation, depuis sa création en 1945, a connu de grands succès dans la réalisation des buts et principes de la Charte. L'objectivité exige également de reconnaître que des changements importants et concrets ont influé sur l'essence même de l'ordre international et sur le réseau des relations internationales. Il est donc impératif de revoir le rôle de l'ONU, car c'est là une nécessité internationale urgente et bien réelle. Ce réexamen doit porter sur une revitalisation globale de ce rôle, de façon à ce que l'Organisation puisse relever les défis et

réagir aux changements que connaît le système international.

La Charte des Nations Unies est un instrument qui permet de faire face à l'évolution de la situation internationale, à condition que les États Membres aient la volonté politique d'introduire les réformes nécessaires dans les travaux des organes principaux de l'Organisation. Ces réformes doivent faire en sorte que ces organes soient capables de satisfaire les aspirations des États Membres tout en fournissant l'environnement et le mécanisme nécessaires pour garantir l'application fidèle des dispositions de la Charte et la mise en œuvre des résolutions adoptées, en particulier celles du Conseil de sécurité et ce, sans discrimination.

Dans ce contexte, nous tenons à saluer les résultats du Sommet mondial de cette année, ainsi que l'adoption du document final, même si ce dernier aurait pu mener à davantage de résultats, notamment pour ce qui est du renouvellement de l'engagement de la communauté internationale en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Néanmoins, nous espérons que ce document sera un point de départ pour le développement et la réforme, ce que nous souhaitons tous, afin que l'ONU demeure la pierre angulaire du système des relations internationales.

Tout en soulignant les principes du non-recours à la force dans les relations internationales et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, nous pensons que les dispositions de la Charte, si elles étaient appliquées, permettraient de répondre aux défis nouveaux et non conventionnels qui sont une menace éventuelle à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité peut relever ces défis de façon adéquate et opportune, s'il a la volonté de le faire sans outrepasser ses pouvoirs. Cela exige d'examiner avec soin la question de la revitalisation des mécanismes du Conseil afin de les rendre plus démocratiques, plus transparents et plus représentatifs. Pour ce faire, il faut élargir la composition du Conseil, tant dans la catégorie des sièges permanents que celle des non permanents, de façon à refléter la situation internationale actuelle et l'augmentation considérable du nombre de Membres de l'Organisation.

Dans le contexte de la réforme, il faut renforcer l'Assemblée générale, ainsi que son rôle, lequel complète celui du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le rôle de l'Assemblée générale est central, car c'est l'organe

où tous les États Membres de l'ONU sont représentés. L'Assemblée peut donc répondre efficacement aux exigences d'une coopération internationale multilatérale accrue et de l'élaboration des politiques nécessaires à cette coopération.

Nous appuyons les activités menées par le Conseil économique et social pour relever les défis et régler les problèmes économiques, sociaux et de développement qui se font jour. Nous tenons à souligner le rôle du Conseil économique et social dans la coordination et l'orientation du processus de développement international, et dans la promotion des OMD que les États Membres se sont engagés à mettre en œuvre et à honorer d'ici à 2015.

Il faut examiner avec soin les mécanismes de coordination actuels avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines du développement et de la libéralisation de l'économie et du commerce international. Il faut également envisager de réduire la dette des pays en développement, conformément à une méthodologie propre à assurer le développement durable et à réduire le fossé croissant entre pays développés et pays en développement.

En outre, cette méthodologie de développement doit s'accompagner d'un engagement des États en faveur de certaines questions clefs, telles que la promotion de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la lutte contre la corruption. Le processus de réforme doit tenir compte des spécificités culturelles de chaque État.

Pour faire face aux défis actuels et régler les conflits, nous devons souligner la nécessité de respecter l'état de droit et les droits de l'homme.

La lutte contre le terrorisme international est une priorité qui requiert l'étroite coopération de tous sur la base des principes que j'ai cités. Il en va de même des réactions aux actes d'agression dirigés contre d'autres, lesquelles doivent se faire dans le respect des obligations découlant de la Charte, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. La préservation des droits de l'homme rend cruciales la revitalisation des dispositifs existants dans ce domaine, la promotion de leurs travaux et la création de nouveaux dispositifs, comme le conseil des droits de l'homme. À cet égard, le respect de l'état de droit exige que nous nous attaquions aux plus graves crimes commis contre la communauté internationale, d'où le rôle fondamental de la Cour pénale internationale dans

la lutte contre les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité. Par ailleurs, le renforcement de l'état de droit rend impératifs le recours à la Cour internationale de Justice en cas de différend entre les États et le respect de ses décisions et de ses avis consultatifs.

Mon pays est attaché à la réforme et au développement. Nous pensons que, dans l'idéal, la réforme doit s'effectuer de l'intérieur, dans le but d'améliorer la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que d'élargir la participation locale dans la prise des décisions nationales. La Jordanie procède actuellement à la mise en œuvre d'un programme national destiné à formuler les modalités des réformes à engager dans les domaines politique, économique et social au cours des 10 prochaines années. Ce programme vise également à stimuler une participation véritablement démocratique des citoyens dans la prise des décisions politiques.

Les réalités géopolitiques de la région ont inmanquablement des retombées positives ou négatives sur les réformes et le développement des États. Les réformes engagées en Jordanie et au Moyen-Orient verront leur caractère viable et progressif s'accroître à condition qu'un règlement politique fondé sur le cadre de référence international du processus de paix, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe aboutisse à la réalisation de l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

La Jordanie se félicite du retrait israélien de la bande de Gaza et de certaines implantations du nord de la Cisjordanie. Nous tenons à souligner que ce retrait ne constitue pas une solution de rechange à la Feuille de route, mais l'une de ses composantes, et que les deux parties, israélienne et palestinienne, sont tenues d'honorer leurs obligations respectives au titre de la Feuille de route et des accords récemment conclus à Charm el-Cheikh. À cet égard, nous engageons vivement Israël à retirer ses forces militaires des villes palestiniennes qu'il réoccupe depuis septembre 2000 et de mettre fin à toutes ses activités d'implantation dans la partie occupée de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

De plus, nous demandons à Israël de cesser les travaux de construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés et d'en démolir les pans déjà édifiés à l'intérieur de ces territoires. Nous lui demandons de restituer les biens confisqués et d'offrir

réparation pour les dommages occasionnés. L'édification du mur dans son tracé actuel constitue une violation patente et permanente des principes du droit international, notamment du droit à l'autodétermination, des droits de l'homme et des dispositions du droit international humanitaire. Cela a été souligné par la Cour internationale de Justice dans l'historique avis consultatif qu'elle a rendu à ce sujet.

Par ailleurs, nous demandons instamment que l'Autorité palestinienne soit soutenue dans ses efforts sincères pour préserver la trêve et répondre avec fermeté à toute violation de celle-ci ou du cessez-le-feu. Nous exhortons la communauté internationale et en particulier le Quatuor à prêter toute l'assistance possible à l'Autorité. Nous tenons à souligner que le but principal de la Feuille de route est la création d'un État palestinien indépendant, viable, d'un seul tenant et ayant Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières en vigueur avant le 5 juin 1967.

En outre, nous sommes tenus d'instaurer les conditions propices à l'aboutissement du processus de paix en vue d'obtenir une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur la base du retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris du territoire syrien des hauteurs du Golan, et de parvenir à un règlement concerté s'agissant de la question des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Cela devrait aboutir à l'instauration de relations normales entre les États arabes et Israël, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux cadres de référence du processus de paix.

Le Royaume hachémite de Jordanie rejette le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, indépendamment de ses justifications. Nous restons en première ligne, par nos actes et nos paroles, de l'action entreprise pour éradiquer ce fléau, qui touche la communauté internationale tout entière et n'épargne personne. Mon pays s'oppose également à toute tentative injuste et suspecte d'associer ce phénomène criminel à une religion, à une culture ou à une région géographique spécifique, et nous restons fermement hostiles à toute velléité de l'associer à la religion islamique. En théorie et en pratique, l'islam repose sur les principes de la modération et de la conciliation. Il fut le premier à promouvoir la défense des droits de l'homme et la préservation de la vie, de la dignité et de la prospérité des personnes. Il rejette toute atteinte à ces concepts, même en temps de guerre. Le message d'Amman souligne d'ailleurs l'incongruité de

penser que l'enseignement de cette religion divine puisse avoir un quelconque rapport avec l'incitation à la violence sur des personnes innocentes.

La Jordanie salue l'adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et appuie les efforts engagés en vue de l'adoption d'une convention générale contre le terrorisme. Nous souscrivons à la proposition du Royaume d'Arabie saoudite concernant la création d'un centre international de lutte contre le terrorisme, qui a été entérinée à la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme, tenue cette année en Arabie saoudite.

La Jordanie continuera d'aider l'Iraq à surmonter la crise actuelle et à renforcer sa sécurité. Nous condamnons tous les actes de terrorisme et d'extrémisme qui tuent quotidiennement des dizaines d'innocents dans le pays. Mon pays exhorte tous les groupes et tous les secteurs de la population iraquienne à parvenir à un consensus sur les principes et les éléments fondamentaux pour préserver l'unité de l'Iraq, l'inviolabilité de son territoire ainsi que son appartenance au monde arabe. Nous lançons également un appel en faveur d'une diversité religieuse et ethnique et dénuée de fanatisme, qui soit fondée sur la liberté et la démocratie et ne porte pas atteinte aux droits des minorités. Nous réitérons notre adhésion au processus politique en Iraq et invitons la communauté internationale à concourir à la création des conditions requises pour son succès. Nous invitons également l'ONU à maintenir un rôle important à cet égard.

Je passe maintenant à une question importante pour la Jordanie : l'assèchement de la mer Morte et la manière de prévenir une crise écologique avec l'exécution du projet de canal reliant la mer Rouge à la mer Morte. Les parties et les bénéficiaires du projet, à savoir la Jordanie, Israël et l'Autorité palestinienne, ont récemment conclu un accord sur l'étude de faisabilité de la construction du canal. Nous espérons que ce projet bénéficiera d'un appui international à chacune des étapes de sa réalisation, conformément à l'accord dont je viens de parler.

Le Moyen-Orient a besoin pour son avenir de sociétés vigoureuses, qui vivent dans la dignité et en se laissant guider par une foi fervente dans leur héritage. Nous nous y employons à l'échelle nationale en engageant de réelles réformes, dont la Jordanie commence à recueillir les fruits.

Cependant, la stabilité, la sécurité et la paix sont essentielles pour installer un environnement propice à de telles sociétés. La fin de l'occupation des territoires arabes par Israël et l'obtention d'un règlement juste et global convergeront vers un avenir radieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Drašković, Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro.

M. Drašković (Serbie-et-Monténégro) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : Il y a sept jours, du haut de cette tribune, j'ai tenu à faire savoir que la situation au Kosovo-Metohija – une province de la Serbie administrée par l'ONU depuis le 10 juin 1999 – posait une menace sérieuse à la stabilité des Balkans. La Serbie-et-Monténégro appuie la conclusion du Groupe de contact international selon laquelle il n'y aura pas de retour à la situation qui prévalait avant le 10 juin 1999.

Je tiens à rappeler qu'avant 1999 le régime serbe exigeait l'autonomie limitée du Kosovo alors que les dirigeants politiques albanais réclamaient son indépendance. Ces deux positions opposées ont débouché sur un conflit armé et, ensuite, sur les frappes aériennes de l'OTAN contre la Serbie-et-Monténégro. Ce conflit a pris fin après l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, qui appelait à l'établissement d'un protectorat au Kosovo mais ne remettait pas en question l'intégrité territoriale de la Serbie-et-Monténégro.

La conclusion du Groupe de contact international selon laquelle il n'y aura pas de retour à la situation d'avant juin 1999 doit s'appliquer de manière équitable aux deux parties – les Serbes et les Albanais. En conséquence, il ne peut y avoir ni autonomie limitée ni indépendance pour le Kosovo. En proposant pour le Kosovo un statut plus large que l'autonomie et moindre que l'indépendance, le Gouvernement démocratique de Belgrade a fait la preuve de son plein engagement en faveur d'une solution de compromis. Malheureusement, uniquement intéressés par leur indépendance, les Albanais du Kosovo ont campé sur leurs positions de 1999.

Je dois hélas signaler que la communauté internationale est partiellement responsable de la situation tragique dans laquelle se trouvent les minorités serbes et autres minorités non albanaises au Kosovo, ainsi que de l'extrémisme politique de la

majorité albanaise et des nombreux crimes qui ont été commis. Les normes fixées pour le Kosovo sont très loin d'avoir été appliquées. Allons-nous en conséquence abandonner la politique « Normes pour le Kosovo »? Depuis le 10 juin 1999, environ 200 000 Serbes et Monténégrins, ainsi que des Turcs, des Croates, des Roms, des Juifs et d'autres non-Albanais ont été expulsés du Kosovo. Près de 80 % du territoire est actuellement habité par des Albanais uniquement. Plusieurs centaines de Serbes ont été tués, y compris de nombreux enfants. Près de 40 000 maisons serbes ont été détruites ou incendiées, ainsi que 150 églises et monastères vieux de plusieurs siècles. Les Serbes restés au Kosovo et les autres non-Albanais vivent dans des sortes d'enclaves sans aucune garantie pour leur sécurité personnelle et leur liberté de mouvement. Dans l'Europe d'aujourd'hui, personne ne souffre de manière si tragique d'une telle absence de protection.

En dépit de ceci, nous espérons que les forces de police et les forces militaires de l'ONU se maintiendront au Kosovo. Sans leur présence, la tragédie des Serbes et des autres minorités serait totale. Il convient d'attribuer aux contingents américains, italiens, français et aux contingents d'autres pays le mérite d'avoir empêché les monastères serbes chrétiens, classés monuments historiques ou proposés pour l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité, d'être détruits ou incendiés. Nous aimerions remercier l'ONU et demandons aux forces de l'ONU de rester au Kosovo aussi longtemps que nécessaire.

Cela fait des mois que les extrémistes albanais menacent ouvertement de commettre des pogroms contre les Serbes restés sur le territoire, les Monténégrins et les autres non-Albanais – et même contre les forces de l'ONU – si l'indépendance du Kosovo n'est pas proclamée. Les meurtres récents de jeunes Serbes montrent qu'un tel scénario a déjà commencé à se développer. Les ultimatums et les menaces de perpétrer des actes criminels et terroristes ne peuvent être acceptés nulle part dans le monde, notamment au Kosovo. J'espère que cela sera significatif et de manière décisive à la majorité albanaise dans la province. La Serbie-et-Monténégro exige pour les communautés nationales au Kosovo un degré de protection des droits de l'homme aussi élevé qu'en Europe, la protection des communautés nationales au Kosovo, la protection des églises et des monastères ainsi que la reconnaissance d'un statut

européen pour les frontières nationales existantes avec la République de Macédoine et la République d'Albanie. Rien de plus ou rien de moins n'est acceptable, soit au titre de la Charte des Nations Unies ou de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Nos droits ne menacent nullement les droits de la majorité albanaise. Un État indépendant du Kosovo n'est pas un droit garanti mais une revendication extrême.

Nous sommes sincèrement et pleinement attachés à un compromis mais cela ne signifie pas qu'une partie devrait tout recevoir alors que l'autre partie ne reçoit rien. Nous sommes favorables à la réconciliation et à un futur européen commun dans lequel les Serbes, les Monténégrins et les Albanais seront de bons voisins et amis.

Un Kosovo stable et européen signifie une région des Balkans occidentaux stable, et vice versa. Le choix est clair.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des relations extérieures de la République du Soudan.

M. Ismail (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais commencer ma déclaration avec une citation du Coran :

« Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux... » (*Le Saint Coran, sourate 16, verset 125*).

L'année dernière, j'ai déclaré du haut de cette tribune que la paix – l'objectif stratégique du Gouvernement soudanais – allait être réalisée. J'aimerais dire aujourd'hui, du haut de cette même tribune, que la paix est devenue une réalité avec la signature de l'Accord de paix global et l'adoption de la nouvelle Constitution. Nous avons commencé à mettre en œuvre l'Accord conformément au calendrier fixé.

Hélas, dès que nous avons commencé à mettre en œuvre l'Accord avec nos partenaires du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, nous avons été confrontés à une grave tragédie : le décès de John Garang, le premier Vice-Président de la République. Avec son décès, le pays a perdu un partenaire et un participant précieux au processus de paix. Cela n'a pas été seulement une perte pour le

Soudan mais également une grande perte pour l'Afrique et pour tous les peuples épris de paix. De telles tragédies mettent véritablement à l'épreuve notre volonté et nos frères du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) ont transcendé cette crise et cette épreuve difficile, mettant de côté leur choc amer et continuant à bâtir une paix durable.

L'Accord de paix global ne se limitait pas aux différends entre le nord et le sud. Il a établi un cadre global en vue du juste règlement de tous les problèmes de notre pays. Il a établi les règles d'un régime politique qui considère que la citoyenneté entraîne des droits et des obligations et qui est fondé sur les principes de la démocratie, de l'état de droit, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et sur un partage équitable du pouvoir et des richesses, conformément à des normes d'équité qui garantiront une paix globale.

Nous sommes pleinement attachés à la lettre et à l'esprit de l'Accord de paix. Nous comprenons l'importance de la responsabilité qui nous incombe à cet égard et nous l'acceptons pleinement, avec force et conviction. Nous avons bon espoir que l'instauration de la paix dans l'ensemble du Soudan aura un effet positif sur la stabilité régionale et permettra à notre pays de continuer à jouer le rôle qui est le sien au sein de la communauté internationale.

Alors que nous avons commencé à appliquer l'Accord de paix, nous demandons à la communauté internationale de lever sans délai toutes les sanctions et restrictions économiques et commerciales, d'annuler entièrement la dette extérieure du Soudan et de remplir les promesses faites à la Conférence d'Oslo. Ces mesures renforceront l'Accord et encourageront les efforts de reconstruction et de développement au Soudan. Nous exprimons à cet égard notre reconnaissance et notre gratitude à l'ONU et au Représentant spécial du Secrétaire général au Soudan, M. Jan Pronk, pour leur rôle important dans l'application de l'Accord.

Le peuple du Darfour ne peut toujours pas vivre dans des conditions de paix. Nous ne ménagerons aucun effort en vue d'appliquer dans leur intégralité l'Accord de paix et la Déclaration de principes d'Abuja en vue d'atteindre cet objectif. Nous continuerons de coopérer avec la communauté internationale pour améliorer les conditions humanitaires et la situation en matière de sécurité, qui se sont déjà considérablement

améliorées. Mais cela ne suffit pas. Nous espérons instaurer une stabilité totale au Darfour. L'attachement du gouvernement aux accords signés concernant la signature d'un cessez-le-feu et l'amélioration de la situation en matière de sécurité doit s'accompagner d'un engagement semblable des mouvements armés à mettre fin aux violations et à accepter sans plus tarder le cessez-le-feu. La communauté internationale doit continuer à faire pression sur eux pour qu'ils soient vraiment prêts à négocier, si nous voulons parvenir à un règlement pacifique du problème.

Mon gouvernement souligne l'importance de parvenir à une paix globale au Darfour le plus rapidement possible. Nous avons un plan en trois volets destiné à normaliser la situation au Darfour. Le premier est un volet politique, destiné à traiter les causes profondes des conflits et à parvenir à un règlement. Le deuxième a trait à la mise en œuvre de programmes de rapatriement volontaire. Le troisième est lié aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement a encouragé la réconciliation entre les chefs de tribus et de communautés, ce qui devrait permettre de traiter les causes profondes du conflit.

Pour améliorer la situation en matière de sécurité et parvenir à un règlement pacifique du conflit, le gouvernement ne ménage aucun effort, avec la participation de la communauté internationale, pour traiter de la situation humanitaire urgente et du problème des réfugiés et personnes déplacées. Nous avons adopté des plans de développement pour régler les différends liés aux ressources, qui constituent un des principaux problèmes. Le gouvernement espère forger dans ce cadre un partenariat international efficace en vue de réaliser ces plans ambitieux et de créer un fonds spécial pour le développement et le relèvement du Darfour, semblable à celui convenu à la Conférence d'Oslo pour le sud.

En exprimant sa reconnaissance à l'égard des efforts déployés par la communauté internationale, le Soudan aimerait rendre hommage au rôle actif de l'Union africaine. Nous demandons à la communauté internationale de continuer de nous aider et d'appuyer ce rôle.

Le Soudan a adopté une Constitution de transition le 9 juillet 2005. Le Président et le Vice-Président exerceront leurs fonctions, conformément à ses

dispositions. Nous avons constitué un gouvernement d'unité nationale et nous sommes entrés dans une phase de transition destinée à instaurer la stabilité politique et à mettre en œuvre nos plans. Nous avons commencé par engager un dialogue responsable avec tous les membres de l'opposition politique, qui peuvent désormais exercer leurs activités en toute liberté. La Constitution de transition comprend des dispositions relatives aux droits de l'homme, à savoir le respect des droits et la protection des libertés fondamentales de tous les citoyens soudanais. Nous continuerons d'œuvrer avec les organisations internationales pour faire évoluer et défendre les droits de l'homme dans le pays.

C'est la dernière fois que je prends la parole à l'Assemblée en tant que Ministre des affaires étrangères du Soudan car hier, M. Lam Akol a été désigné à ce même poste par le Mouvement populaire. Je transmets à l'Assemblée générale et à tous mes collègues mes remerciements et je leur fais part de ma reconnaissance pour la grande coopération dont ils ont fait preuve durant mon mandat en tant que Ministre des affaires étrangères du Soudan durant plusieurs années.

Tragiquement, le peuple palestinien continue de subir l'occupation israélienne. La communauté internationale doit demander à Israël de mettre un terme à ses pratiques illégales dans les territoires palestiniens occupés, de démanteler le mur de séparation, de se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et de permettre au peuple palestinien de jouir de ses droits légitimes, y compris le droit à un État indépendant, avec Al-Qods pour capitale. La communauté internationale doit s'efforcer d'obtenir un règlement global et pacifique du conflit israélo-arabe, conformément aux résolutions de l'ONU, à la Feuille de route, au principe « terre contre paix » et au mandat de Madrid.

Le Soudan, qui est partie aux accords destinés à mettre fin à la prolifération nucléaire, souligne l'importance de faire de la région du Moyen-Orient, ravagée par les conflits, une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Les principes de justice et de droit internationaux doivent s'appliquer à tous les pays de cette région, sans exception aucune, en vue d'instaurer la paix et la stabilité. Nous devons souligner les droits des pays et des peuples à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, notamment dans le domaine de la recherche scientifique. Le Soudan appuie les droits de tous les

pays, y compris l'Iraq, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux règlements de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La situation en Iraq reste très instable. Le peuple iraquien, qui connaît de grandes souffrances, a besoin de l'aide de la communauté internationale pour surmonter la crise. Nous voudrions à cet égard souligner une fois de plus notre position de principe consistant à préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et à garantir la non-ingérence dans ses affaires intérieures, si nous voulons réaliser la paix et la stabilité et obtenir un retour à des conditions de vie normales en Iraq. Nous demandons à la communauté internationale de contribuer, dès que possible, à la reconstruction de l'Iraq et d'appuyer le gouvernement de transition afin de permettre au peuple iraquien de vivre dans la dignité sur son territoire.

Des mécanismes ont été créés par l'Union africaine, permettant de régler efficacement les différends et d'asseoir la stabilité sur le continent africain riche en ressources, notamment humaines. L'Afrique continue d'utiliser ces ressources à des fins de développement économique et social, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La première réunion de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs ravive l'espoir d'un retour à la paix, à la stabilité et au développement dans la région. Le deuxième sommet de ce genre se tiendra au cours des prochains mois. Il devrait déboucher sur une position unifiée reflétant la détermination des pays de la région de créer un avenir de paix, de sécurité et de développement dans la région. Nous sommes encouragés par les résultats de la réunion qui a eu lieu il y a quelques jours en marge de la Réunion plénière de haut niveau, durant laquelle nos partenaires de développement se sont engagés à nous fournir l'appui nécessaire pour nous aider dans les préparatifs de la deuxième réunion de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Je voudrais dans ce contexte évoquer la Somalie, un pays africain très important, qui essaie de surmonter l'amertume d'années de guerres et de conflits pour restaurer l'État. La Somalie doit bénéficier de la coopération et du soutien nécessaires de la communauté internationale, notamment de l'ONU.

Depuis le Sommet du Millénaire en 2000, certains progrès ont été réalisés sur le plan de la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Mais la réalisation des OMD n'a pas été à la hauteur des espérances, notamment en Afrique, qui continue de faire face à la pauvreté, aux maladies, au sous-développement et à la dette. Tandis que nous nous réunissons cinq ans après le premier sommet, nous devons marquer une pause pour faire un bilan et définir nos objectifs. Nous vivons dans un monde où les individus ont différents niveaux de vie et de richesse. Les riches se sont enrichis et les pauvres se sont appauvris. L'écart ne fait que croître et il existe des situations hautement paradoxales. Il existe des pays très riches dont les habitants dépensent des millions de dollars pour maigrir, alors que des pays pauvres aimeraient avoir une fraction de ce montant pour lutter contre la pauvreté.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer une fois de plus les engagements dont nous sommes convenus dans la Déclaration du Millénaire, s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), afin d'améliorer les conditions de vie de l'humanité tout entière. Nous attirons l'attention sur le fait que le Soudan a déployé de gros efforts en vue de réaliser ces objectifs et a notablement progressé sur le plan de la réduction de la pauvreté et celui de l'accès à l'éducation de base, malgré le siège injuste et le long conflit qu'a subis le sud du pays. Le rapport intermédiaire présenté par le Soudan en 2004 reflète ces efforts de manière réaliste.

Il est essentiel de souligner à cet égard l'importance de l'annulation totale de la dette, dette qui constitue un gros obstacle à la réalisation des objectifs de développement, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés. Le fait d'attacher des conditions à l'annulation de la dette ne fera qu'entraver le développement. Nous devons également rappeler aux pays développés leurs engagements en faveur d'un financement du développement, conformément au Consensus de Monterrey.

Il est essentiel que nous forjions un partenariat international, conformément à l'objectif 8 de la Déclaration du Millénaire, si nous voulons réaliser ces objectifs. Malheureusement, la principale difficulté dans la réalisation des OMD réside dans la création de ce partenariat international, qui ne sera possible qu'en réduisant l'écart entre les niveaux de croissance et en permettant aux pays en développement, notamment aux moins avancés d'entre eux, de s'intégrer pleinement à l'économie internationale. L'imposition

de sanctions économiques unilatérales contre les pays en développement entrave le libre commerce et l'investissement. De même, les financements et les transferts de technologie sont essentiels à la réalisation d'un développement durable.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde affligé de multiples problèmes et menaces. La communauté internationale a reconnu que le développement, la paix et la sécurité sont inextricablement liés. Les principales difficultés auxquelles la communauté internationale est confrontée aujourd'hui sont le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la réalisation de la croissance économique et du développement. Cela ne sera possible qu'en déployant des efforts collectifs et coordonnés, sous la direction d'une Organisation internationale efficace et capable.

Le Soudan a activement participé aux consultations relatives à la création d'un cadre en vue d'une action collective et d'une réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons une réforme qui soit conforme aux buts et aux principes de la Charte et aux dispositions pertinentes du droit international. Nous avons souligné l'importance de la création d'un nouveau mécanisme des droits de l'homme aux fins d'examiner les déficiences qui empêchent la Commission des droits de l'homme de faire face à ses responsabilités, à savoir la politisation, la sélectivité et la pratique des deux poids, deux mesures. Le Soudan estime que nous devons envisager la création d'un nouveau mécanisme qui se penche sur les aspects négatifs du passé et qui soit attaché au principe d'égalité entre les États et au respect d'une représentation géographique équitable, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte. Sur la base des réalisations de l'ONU dans le passé dans les domaines sécuritaire, économique et social, nous devons aspirer à atteindre les objectifs de la Réunion plénière de haut niveau, créant ainsi un monde pacifique et sûr, où chacun s'acquittera de ses responsabilités.

Nous rejetons clairement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et nous nous rallions à la lutte destinée à l'éliminer. Une conférence a lieu en ce moment même à Khartoum, consacrée à la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Est. Nous rejetons les tentatives visant à confondre le terrorisme et les luttes des peuples pour leur libération et leur indépendance et visant à lier le terrorisme de manière insidieuse à une religion ou à une culture

particulière. Le terrorisme est un fléau international qui ne se limite à aucune religion ou culture particulière. Nous pensons que toute tentative de semer le trouble dans les esprits sur cette question entraînera des problèmes et affaiblira notre détermination collective d'élaborer une stratégie globale en vue de combattre le terrorisme.

Le Soudan continuera d'être un émissaire entre les États, préconisant un dialogue entre les cultures et les civilisations, destiné à réaliser les objectifs de l'humanité. La lutte internationale contre le terrorisme doit reposer sur les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions pertinentes du droit international. Le Soudan propose à cet égard la tenue d'une conférence internationale pour parvenir à une définition du terrorisme qui fasse l'agrément de tous. Il est manifeste que le rejet du terrorisme ne signifie pas pour autant qu'il faille en ignorer les causes. Nous devons examiner les causes profondes de ce problème si nous voulons l'éliminer avec succès.

Pour terminer, le Soudan réaffirme sa conviction dans les buts et principes de la Charte. Nous soulignons notre détermination de continuer de collaborer avec la communauté internationale pour renforcer l'Organisation et aider cette dernière à s'acquitter de son mandat avec efficacité.

Le Président (*parle en anglais*) : J'exprime au Ministre des affaires étrangères du Soudan mes meilleurs vœux pour l'avenir, puisqu'il va quitter ses fonctions.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Alcinda António de Abreu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique.

M^{me} de Abreu (Mozambique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes ravis de voir à la tête de cet organe un éminent fils de la Suède et un ami du Mozambique. Nous ne doutons pas que sous votre sage direction, nos débats seront menés à bien. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, S. E. M. Jean Ping, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de la vision et de l'esprit d'initiative dont il fait preuve

dans nos efforts collectifs destinés à réaliser les idéaux fondamentaux de l'ONU, notamment l'application du programme international de paix et de développement, mis en lumière dans son rapport (A/59/2005). Nous l'encourageons à poursuivre ce travail remarquable.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, dans un esprit d'unité et de vision collective, sur la voie que nous devons poursuivre pour réaliser nos aspirations communes, telles qu'elles ont été soulignées tout au long des débats de la Réunion plénière de haut niveau. Nous devons saisir cette occasion pour renforcer le multilatéralisme en tant que principe directeur permettant à la communauté internationale de relever de manière appropriée les défis d'aujourd'hui. Nous estimons que l'accent mis dans le document issu du Sommet mondial (résolution 60/1) sur l'importance capitale d'un système multilatéral efficace ainsi que notre volonté d'honorer les engagements souscrits donneront une impulsion nouvelle aux mesures destinées à l'obtention de résultats tangibles.

Au moment où nous célébrons le sixième anniversaire de l'ONU, nous devons réfléchir sur le type d'Organisation que nous souhaitons et sur le rôle que chaque pays et chaque région doivent jouer dans ces efforts communs. En reconnaissant le caractère ouvert à tous et l'égalité des droits des hommes et des femmes de tous les pays, la Charte des Nations Unies s'inspire de la diversité des valeurs culturelles et traditionnelles qui nous unissent autour de notre humanité commune. Notre incapacité à surmonter les pièges de la pauvreté dans lesquels se retrouvent pris les pays en développement ainsi que la menace constante du terrorisme montrent la nécessité d'un système international plus ouvert et plus démocratique, conforme à la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes du droit international. Nous sommes fermement persuadés que l'ONU continue d'être un instrument essentiel à la réalisation de ces objectifs. Ainsi, la force de notre Organisation doit figurer en tête de nos priorités. Nous devons accroître ses résultats en réformant ses organes et structures.

Nous espérons donc sincèrement que la réforme de l'ONU contribuera à encourager l'établissement de liens étroits de coopération et de coordination entre ses principaux organes, notamment l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

La réforme du Conseil de sécurité doit viser à instaurer la transparence, la démocratie, l'ouverture et la constance s'agissant de toutes les régions représentées au sein de cette Organisation. À cet égard, au niveau politique, le fait que l'Afrique s'engage de plus en plus envers l'ordre du jour international pour la paix et la stabilité, et y participe de plus en plus, appelle une meilleure représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité.

Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix récemment proposée permettra à la communauté internationale d'accorder une attention soutenue aux pays qui sortent d'un conflit et s'appêtent à passer à la phase du relèvement puis à celle du développement à long terme, et qu'elle leur assurera un appui continu. En effet, l'expérience de transition du Mozambique d'une situation d'après conflit à la reconstruction et au développement témoigne de la contribution précieuse de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale aux efforts de paix et de développement et des résultats obtenus.

L'adoption de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a donné un nouvel élan à la poursuite de nos objectifs en matière de lutte contre la pauvreté, d'accélération du développement humain et de contribution à l'intégration progressive et efficace du monde en développement dans l'économie mondiale. Malgré le résultat moins ambitieux affiché par le Sommet qui vient de s'achever, le moment est venu d'établir un véritable partenariat international et de réaffirmer notre volonté politique de mettre pleinement en œuvre les engagements convenus au niveau international.

Nous devons œuvrer avec diligence pour mettre en œuvre les engagements pris à Monterrey. À cet égard, l'établissement d'un calendrier détaillé pour la mise en œuvre des objectifs établis du financement pour le développement est essentiel pour permettre aux pays en développement d'accéder à un appui financier supplémentaire. À cette fin, nous nous félicitons de la décision prise par l'Union européenne d'établir des objectifs collectifs et précis en vue d'atteindre l'objectif commun au niveau international de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) d'ici à 2015.

Le développement durable des pays à faible revenu, notamment en Afrique, dépend d'un système

commercial multilatéral plus ouvert, équitable et fondé sur des règles, dans la mesure où le commerce sert de moteur à la croissance et au développement. À cet égard, nous estimons que les accords de partenariat tels que l'Accord de Cotonou et l'African Growth and Opportunity Act (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés) sont des mesures importantes pour réaliser certains des objectifs de développement. Nous sommes fermement convaincus que l'achèvement du cycle de négociations commerciales de Doha d'ici à 2006 contribuera à mettre en place un système commercial international compatible avec les objectifs et les politiques de développement.

Bien que les pays en développement s'efforcent de financer les OMD, le service de la dette a puisé dans leurs ressources limitées des sommes importantes, au détriment du développement social et économique. Dans ce contexte, nous réitérons les appels en faveur de mesures plus radicales de la part de la communauté internationale, dans la lignée des recommandations visant à ce que l'allègement de la dette recouvre la dette multilatérale et bilatérale et réduise l'encours de la dette et le service de celle-ci jusqu'à concurrence de 100 %. À cette fin, nous appuyons la poursuite de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et des autres mesures d'allègement, notamment celles qui apportent une réponse aux besoins particuliers des pays africains.

À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par les ministres des finances du Groupe des Huit (G-8) d'annuler la dette de 18 pays en développement, y compris le Mozambique. Nous encourageons le G-8 et les autres partenaires de développement à poursuivre ces initiatives importantes et à apporter une solution au problème posé par le poids de la dette insoutenable de nombreux pays en développement afin que de nouvelles ressources puissent être investies dans la réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement mozambicain se consacre maintenant pleinement à la mise en œuvre de son programme pour 2005-2009 qui incorpore sa vision du développement sur la base de la continuité et du renouveau. Cette approche repose sur des expériences passées et sur des programmes dont la mise en œuvre recherche le développement et le bien-être de tous les Mozambicains. L'élimination de la pauvreté exige un nouveau dynamisme et une nouvelle vigueur, comme l'ont clairement souligné le Nouveau Partenariat pour

le développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés et les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, notre programme quinquennal se concentre sur un développement rural intégré et sur l'élargissement de l'infrastructure économique et sociale de base dans le but de réduire la pauvreté absolue grâce à la promotion d'une croissance économique rapide, globale et durable et à la création d'emplois. En s'attaquant au développement social et économique, le programme vise principalement à réduire les déséquilibres régionaux et à élargir la fourniture des services de base tels que les soins de santé, l'éducation et l'accès à l'électricité et à l'eau potable. Le programme accorde également l'attention voulue à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies infectieuses, ainsi qu'aux besoins particuliers des jeunes en termes de formation, d'emploi et de logement.

Grâce à la mise en œuvre de mesures et de stratégies politiques et macroéconomiques rationnelles pour le développement, nous avons enregistré des taux de croissance économique de 7,5 % par an en moyenne de 2000 à 2005. Les niveaux de pauvreté ont diminué de manière importante et sont passés de 69,5 % en 1997 à 54 % en 2003. Cela a été rendu possible car nous avons concentré les efforts sur une stratégie nationale d'élimination de la pauvreté. Cette stratégie a non seulement incorporé les OMD et les a adaptés pour répondre à notre situation mais elle représente également une stratégie de développement clairement en faveur des pauvres et axée sur l'être humain.

La consolidation de la paix, de la démocratie et de l'unité nationale font toujours partie des priorités de notre ordre du jour national dans la mesure où nous reconnaissons que la paix et la stabilité sont des conditions sine qua non pour réaliser un développement durable dans notre pays.

Nous continuons de renforcer la confiance que l'Afrique doit avoir en elle. Le continent compte sur le NEPAD pour que les dirigeants africains maîtrisent davantage les politiques afin d'entraîner des changements importants dans le développement de l'Afrique. L'adhésion à ce jour de 28 pays au Mécanisme d'évaluation intra-africaine a renforcé la crédibilité des États participants car le Mécanisme veille à ce que leurs politiques et leurs pratiques répondent aux valeurs, aux codes et aux normes agrées

dans les domaines de la politique, de l'économie et de la direction des entreprises.

Nous voyons en Afrique de bons exemples de règlement de conflits. Cependant, les conflits causent toujours des souffrances humaines insupportables qui privent un grand nombre de nos frères africains de leur droit inaliénable à vivre dans la dignité. Nous félicitons le Secrétaire général et la communauté internationale dans son ensemble de leurs efforts pour faire face aux crises humanitaires et aux causes profondes des conflits en Afrique.

S'agissant du Sahara occidental, nous exhortons les parties concernées à œuvrer de concert avec le Secrétaire général en vue de parvenir à une solution politique au conflit qui s'éternise dans ce pays.

Nous suivons avec un profond intérêt les derniers faits nouveaux au Moyen-Orient. Nous demeurons convaincus qu'une solution durable à la question de Palestine – le nœud du conflit dans la région – doit être conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et doit reconnaître pleinement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Nous nous félicitons de la décision d'achever l'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international au plus tard en juin 2006, car cela constituera un effort de plus pour renforcer la détermination de la communauté internationale à faire face au défi que représente l'élimination du fléau du terrorisme. De même, nous aimerions souligner l'importance des déclarations et des accords régionaux pour lutter contre le terrorisme et pour l'éliminer sous toutes ses formes, qui servent à renforcer la coopération entre les États Membres et offrent une plate-forme à la mise en œuvre efficace des instruments juridiques internationaux visant à éliminer le terrorisme.

Nous appuyons les appels à la création d'un mécanisme de vérification transparent qui puisse contribuer à empêcher l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires. À cet égard, nous partageons également l'opinion selon laquelle tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devraient avoir le droit, sans discrimination et tout en honorant leurs responsabilités en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, d'employer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que de se livrer à la

recherche sur la technique nucléaire, en conformité avec les dispositions du Traité.

Nous aimerions terminer en réaffirmant l'attachement du Mozambique aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que sa conviction que le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies renforcera l'Organisation et lui permettra de fournir à tous les États Membres une aide accrue et de meilleure qualité, en particulier s'agissant de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S E. M. Choe Su Hon, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Choe Su Hon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte en anglais fourni par la délégation*): Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixantième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, M. Jean Ping, Ministre des affaires étrangères de la République gabonaise, pour le travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président de la précédente session. Je suis sûr que la présente session sera un succès. Mes remerciements vont également au Secrétaire général, Kofi Annan, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour réformer l'Organisation afin d'instaurer un multilatéralisme recentré sur l'ONU, qui réponde aux exigences imposées par l'évolution de la situation actuelle.

Il y a cinq ans, lorsque le Sommet du Millénaire a adopté la Déclaration en faveur de la paix, de l'élimination de la pauvreté et du respect des droits de l'homme, l'humanité a sincèrement espéré qu'à l'aube d'un nouveau siècle la paix et la prospérité allaient enfin prévaloir dans le monde entier. Toutefois, malgré l'adoption de cette Déclaration et en dépit des aspirations de la race humaine, le monde est aujourd'hui attiré de plus en plus dans un tourbillon d'instabilité et de peur lié à l'unilatéralisme et au despotisme de la superpuissance. D'un côté du monde, les voix qui réclament la paix, l'élimination de la pauvreté et le développement durable continuent à se multiplier, alors que de l'autre côté, des actes de provocation, tels que l'invasion armée ou la menace de

mener des attaques nucléaires préventives, sont perpétrés ouvertement contre des États souverains.

Ne serait-ce qu'en Asie du Nord-Est, au centre de laquelle se trouve la péninsule coréenne, les tentatives militaires hasardeuses se poursuivent sans faiblir, aggravant les tensions dans la région, tout comme le font le renforcement des alliances militaires stratégiques, l'installation sur une vaste échelle d'armes et d'équipements opérationnels hautement sophistiqués, la création de systèmes de défense antimissiles et les exercices militaires dits « Ulchi Focus Lens » de simulation d'attaques préventives, réalisés en 2005.

La situation actuelle est de plus en plus critique en raison du côté arbitraire exhibé par des forces unilatéralistes. Elle exige que les États Membres entreprennent de manière urgente un effort conjoint pour recentrer le multilatéralisme sur l'ONU, sur la base du respect des principes de la souveraineté, de l'égalité, de l'intégrité territoriale des autres États et de l'avantage mutuel.

Ce n'est pas un secret, la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne sont directement liées à la paix et à la sécurité dans la région du Nord-est asiatique et dans le reste du monde. Comme nous avons pu le voir ces dernières années, la situation dans la péninsule coréenne est de nouveau prise dans un cercle vicieux de tension et de détente qui empêche l'instauration durable de la paix et de la stabilité. La cause principale réside dans la division nationale qui nous a été imposée par des forces étrangères et dans la politique extrêmement hostile de la superpuissance à l'égard de la République populaire démocratique de Corée.

La politique dite de Songu Jongchi suivie par la République populaire démocratique de Corée, qui donne la priorité aux questions militaires, a pour but de résister aux tentatives des États-Unis d'étrangler le pays, qui constituent une réelle menace. La politique Songu Jongchi menée par le respecté Général Kim Jong Il est le rempart fondamental de notre souveraineté contre la menace constante posée par les États-Unis et contre une nouvelle guerre sur la péninsule coréenne, garantissant par là même la paix et la sécurité en Asie du Nord-Est.

Cette année, la Corée du Nord et la Corée du Sud ont, fait révélateur, célébré ensemble le cinquième anniversaire de l'annonce de la Déclaration commune Nord-Sud du 15 juin, ainsi que le soixantième

anniversaire de la libération de la Corée, entamant ainsi une nouvelle étape vers la réalisation de l'unité nationale générale et vers l'aboutissement, de manière indépendante et pacifique, de l'idéal de réunification nationale, placée sous le thème « Notre nation ». Le gouvernement de notre République déploiera aussi tous les efforts possibles, à l'avenir, pour parvenir à une réunification nationale indépendante dès que possible, instaurer une paix et une stabilité durables dans la péninsule de Corée et ramener la prospérité pour l'ensemble de la nation en mettant minutieusement en œuvre la Déclaration commune Nord-Sud du 15 juin.

En vue d'encourager une meilleure compréhension parmi les États Membres et d'apporter une contribution positive aux travaux de la session en cours, je voudrais évoquer la position de principe et les efforts sincères de notre République en faveur d'un règlement juste de la question nucléaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Le gouvernement de notre République a toujours adhéré à la position selon laquelle il fallait régler la question nucléaire de manière pacifique, par le dialogue et la négociation. Comme chacun le sait, la question nucléaire est le produit direct de la politique hostile menée par les États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée depuis plus d'un demi-siècle. Ce faisant, et mus par une hostilité extrême à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis sont même allés jusqu'à désigner mon pays comme faisant partie de « l'axe du mal » et à en faire la cible potentielle d'attaques nucléaires préventives, menaçant ainsi militairement notre sécurité. Notre pays a été contraint, ainsi placé en situation d'autodéfense, d'acquiescer une force nucléaire de dissuasion afin de protéger notre dignité et notre souveraineté nationales. Dans un contexte où les États-Unis, la seule superpuissance au monde, nous méprisent et nous menacent de recourir à l'arme nucléaire, la République populaire démocratique de Corée, pays disposant d'un petit territoire et faiblement peuplé, n'a d'autre choix que de posséder des moyens de défense forts et légitimes.

Comme nous n'avons eu de cesse de le préciser, l'objectif ultime de la République populaire démocratique de Corée concernant la question nucléaire est la dénucléarisation de la péninsule coréenne; une dénucléarisation demandée par le Président Kim Il Sung, père et dirigeant de notre

peuple. La Déclaration commune Nord-Sud de 1992 sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne et l'Accord-cadre de 1994 entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis illustrent la volonté politique indéfectible du gouvernement de notre pays de dénucléariser la péninsule coréenne par tous les moyens.

Lors de la quatrième série de pourparlers à six pays, qui s'est tenue récemment à Beijing, nous avons abordé les discussions avec sérieux et magnanimité et en suivant une position de principe, juste et franche afin d'atteindre l'objectif final qui est le nôtre depuis toujours, à savoir dénucléariser la péninsule coréenne, à n'importe quel prix. Nous avons ainsi permis aux pourparlers de mener à un accord sur les principes visant cet objectif final, qui s'inscrit dans un cadre plus large visant à surmonter tous les obstacles. La déclaration commune issue lors de cette rencontre reflète notre position de principe sur le règlement de la question nucléaire. Dans le même temps, elle stipule aussi clairement les obligations qui incombent aux États-Unis et à la Corée du Sud, en tant que parties responsables de la dénucléarisation de toute la péninsule coréenne.

Comme nous l'avons spécifié à plusieurs reprises, il n'y aura plus aucune raison pour la République populaire démocratique de Corée de garder une seule arme nucléaire quand les relations entre notre pays et les États-Unis seront normalisées, quand la confiance bilatérale sera instaurée et quand la République populaire démocratique de Corée ne sera plus soumise à la menace nucléaire des États-Unis. Le plus important à ce stade est que les États-Unis fournissent le plus rapidement possible des réacteurs à eau ordinaire à la République populaire démocratique de Corée, comme preuve de la reconnaissance formelle du droit de cette dernière de mener des activités nucléaires pacifiques.

Nous suivons attentivement les actions menées concrètement par les États-Unis lors de la phase « une action en échange d'une autre ». Le gouvernement de notre pays continuera de faire preuve de patience et de mettre tout en œuvre pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Pour que l'ONU s'acquitte de sa mission, consistant à assurer la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement économique et social, elle doit être réformée conformément aux nécessités du

nouveau siècle. Tel est l'avis unanime de la communauté internationale.

À cet égard, il importe que nous adoptions une approche multilatérale, centrée sur l'ONU et conforme aux buts et principes de la Charte. À cette fin, des efforts devraient être déployés, notamment, pour prévenir l'unilatéralisme et l'autoritarisme, qui aboutissent à des violations de la Charte et du droit international, et pour veiller à ce que les fonctions et le rôle de l'ONU demeurent essentielles dans le règlement des grandes questions internationales.

Les différends doivent être réglés de façon pacifique par le dialogue et la négociation. L'emploi unilatéral de la force ne saurait en aucune circonstance se justifier. Des mesures telles que l'autorisation donnée à certains pays de lancer des attaques préventives sous prétexte de prévenir un conflit ne devraient pas être considérées comme renforçant le système de sécurité collective de l'ONU et devraient donc être rejetées, car elles constituent des tentatives dangereuses visant à ignorer tant les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays que le respect de la souveraineté, tels que stipulés dans la Charte.

Deuxièmement, toutes les questions internationales qui revêtent une importance devraient être abordées de façon équitable et raisonnable, conformément aux intérêts de l'écrasante majorité des États Membres. Nous ne devrions pas leur permettre d'être régentées ou réglées par la superpuissance ou par quelques puissants pays. À cet égard, nous avons toujours insisté sur la mise en place d'un système donnant pour mandat à l'Assemblée générale d'examiner et d'approuver les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions et au recours à la force, pouvant avoir des répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité devrait être réformé sur la base du principe de la pleine représentation des pays non alignés et des pays en développement, qui constituent l'écrasante majorité des États Membres. Nous ne devrions pas tolérer l'adhésion, en tant que membre permanent, du Japon qui refuse de verser une compensation financière pour ses crimes passés commis contre d'autres pays, déforme l'histoire de son agression et pousse la situation régionale vers l'affrontement.

La réforme du dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme devrait intervenir conformément aux demandes exprimées par la majorité des pays. En réformant le dispositif pour les droits de l'homme, l'Organisation devrait considérer que sa tâche la plus pressante et son objectif ultime sont de mettre fin aux atteintes à la souveraineté nationale, à la politisation des droits de l'homme et à l'application de la pratique de deux poids, deux mesures et de méthodes sélectives, qui sont actuellement les violations des droits de l'homme les plus graves. Tout comme la réforme du Conseil de sécurité, cet effort de réforme devrait être mené dans le respect du principe de la pleine représentation des pays non alignés et des pays en développement, qui constituent l'écrasante majorité des Membres de l'ONU.

Si ce principe est ignoré, la réforme du dispositif pour les droits de l'homme ne restera qu'un discours vide de sens. Pire encore, si la création du Conseil des droits de l'homme vise à légitimer l'autoritarisme d'un petit nombre de pays sous prétexte de protection des droits de l'homme, le débat sera lui-même entièrement dénué de sens.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée continuera d'apporter une contribution active aux efforts des États Membres pour bâtir un monde nouveau, pacifique et prospère en poursuivant le renforcement de ses relations d'amitié et de coopération avec tous les pays qui respectent notre souveraineté nationale conformément à l'idéal d'indépendance, de paix et d'amitié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nasser Al-Kidwa, chef de la délégation d'observation palestinienne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : À la différence du Premier Ministre israélien, qui, il y a quelques jours, disait qu'il était venu à l'ONU depuis Jérusalem, moi – fils natif de cette terre – n'ai pas été en mesure de venir de Jérusalem, car Jérusalem-Est, capitale de la Palestine, demeure sous occupation israélienne en dépit des nombreuses résolutions de l'ONU en la matière. La situation anormale de la ville – sainte pour les trois religions monothéistes – montre clairement que nous, au Moyen-Orient, sommes malheureusement encore loin de la paix. Ce n'est que lorsque Jérusalem-Est sera restituée à son peuple, lorsque les résolutions de l'ONU seront pleinement respectées et mises en œuvre et lorsque les dirigeants

des deux pays seront en mesure de venir librement de Jérusalem que nous aurons réellement établi la paix que nous attendons depuis si longtemps.

Nous nous trouvons à présent à un tournant important qui pourrait ouvrir la voie vers la paix. Israël, la puissance occupante, a mené à terme son désengagement de la bande de Gaza avec le retrait des colons, le démantèlement des colonies de peuplement et le départ des forces israéliennes du territoire. Dans le nord de la Cisjordanie, certains colons ont également été évacués et quatre colonies de peuplement ont été démantelées.

La fin de l'implantation des colonies de peuplement dans une partie de notre territoire – aussi petite soit-elle – marque une évolution importante, comme l'est également le retrait des forces d'occupation de cette partie du territoire. C'est une évolution importante due à l'opiniâtreté de notre peuple et à la prise de conscience croissante, aux niveaux local et international, qu'il est impossible de maintenir le statu quo. Nous reconnaissons que le désengagement exige une audace politique. Mais, plus important que le désengagement même, c'est la façon dont il intervient, le contexte dans lequel il s'inscrit ainsi que les étapes qui suivront. Ceci déterminera si le désengagement nous mènera vers un règlement global et la paix ou s'il s'agit en fait d'une mesure imposée par les réalités sur le terrain et destinée à faciliter la poursuite de l'occupation, la colonisation de la Cisjordanie et l'enlèvement d'un règlement final.

Pour notre part, nous avons traité ces questions de façon positive et déployé des efforts acharnés pour nous préparer à assumer nos responsabilités, à coordonner les mesures à prendre avec la partie israélienne et à créer une atmosphère pacifique et sûre durant la phase de la mise en œuvre. De fait, nous avons obtenu d'assez bons résultats à cet égard. Cependant, la nature fondamentale de ce plan demeure : il est unilatéral et ne prend pas en compte les intérêts et les positions des Palestiniens.

Israël, la puissance occupante, a laissé derrière lui la bande de Gaza complètement dévastée. Au fil des ans, Israël a détruit l'infrastructure, les capacités économiques et le tissu social de Gaza ainsi que l'appareil de sécurité de l'Autorité palestinienne. Même les zones qui avaient été sous le contrôle de ses colonies de peuplement ont été presque entièrement détruites par Israël quand il s'est retiré et qu'il a laissé

derrière lui des tas de décombres qui posent un grave problème sur les plans économique, environnemental et psychologique. Un autre problème est qu'Israël a laissé derrière lui et n'a pas démantelé des lieux dits de prière – qui, d'abord, n'auraient pas dû se trouver là – au mépris total de son obligation juridique de restituer le territoire dans son état originel d'avant l'occupation.

En outre, depuis le désengagement, la bande de Gaza est restée sous la domination d'Israël qui, de fait, continue de contrôler l'espace aérien, les eaux territoriales et les frontières, maintenant ainsi sa mainmise sur la circulation des personnes et des produits en direction et en provenance de Gaza. Pour cette raison et compte tenu du principe de l'unité et de l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, l'occupation israélienne de la bande de Gaza n'a pas pris fin et le statut juridique de Gaza n'a pas changé, Gaza demeurant une partie du territoire palestinien occupé depuis 1967, Jérusalem-Est y compris.

De façon générale, l'occupation et la colonisation par Israël de la bande de Gaza constituent une des pires injustices de l'histoire récente. En outre, il faut préciser que la bande de Gaza, qui représente seulement 6 % du territoire palestinien occupé et qui est la zone du monde la plus densément peuplée, ne peut prétendre à la viabilité économique ou politique isolément de la Cisjordanie – autrement dit, s'il n'existe pas de lien permanent avec la Cisjordanie, de liberté de circulation et de progrès concrets sur le plan politique, et si des mesures ne sont pas prises dans ce sens.

Ce que fait Israël en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est, nous incite encore plus au pessimisme. Israël poursuit la construction du mur, au mépris de l'avis consultatif sans précédent de la Cour internationale de Justice, en date du 9 juillet 2004, et de la résolution ES-10/15 de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur cette question. Comme chacun peut le voir, Israël persiste à commettre ce qui est un crime grave, en continuant de saisir des terres palestiniennes et en poursuivant ses tentatives d'annexion de facto, détruisant par là les moyens de subsistance de dizaines de milliers de Palestiniens, les isolant et leur imposant un mode de vie radicalement différent et une situation politique inacceptable.

Israël, la puissance occupante, a également continué d'établir et d'agrandir ses colonies de peuplement, allant jusqu'à mettre au point le plan dit

E-1, qui vise à saisir l'ensemble de Jérusalem-Est pour la relier à la colonie de Ma'ale Adumim, ce qui aura pour effet de scinder complètement la Cisjordanie en deux parties. Tout ce qui précède n'est pas seulement illégal et inhumain : cela ne peut que détruire tout espoir de règlement et tout espoir de paix fondé sur la solution prévoyant deux États.

Désormais, la mission centrale de la communauté internationale, si nous voulons sauvegarder l'avenir du Moyen-Orient et les perspectives de paix, est d'obtenir un arrêt réel et complet de toutes les activités de peuplement et de la construction du mur. Il s'agit de faire appliquer le droit, l'opinion consultative de la Cour internationale de Justice et les résolutions pertinentes des Nations Unies. Cela doit être notre mission centrale, qu'il y ait ou non des progrès politiques, et nous devons accomplir cette mission.

Mais alors, comment faire face à cette situation et comment avancer? Premièrement, nous devons trouver des solutions rapides aux questions non réglées concernant la bande de Gaza, qui comprennent : le point de passage de Rafah, l'aéroport, le port maritime, l'évacuation des décombres de la bande de Gaza et le lien à établir entre Gaza et la Cisjordanie. Si nous réglons ces questions, nous serons peut-être à même d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens.

Deuxièmement, les accords de Charm el-Cheikh doivent être mis en œuvre, et notamment le retrait d'Israël des villes jusqu'aux positions d'avant septembre 2000 et la libération des prisonniers et détenus. Cela pourrait permettre d'instaurer de nouvelles réalités et d'engager le processus de confiance entre les deux parties.

Troisièmement, il faut parallèlement reprendre les négociations et commencer d'urgence la mise en œuvre de la Feuille de route, qui est au cœur de tout progrès politique et représente la voie à suivre pour un règlement du conflit. Pour notre part, nous sommes prêts en ce sens, ainsi qu'à entamer immédiatement des négociations sur le statut final, comme l'a proposé le Président Abbas dans sa déclaration il y a quelques jours. Nous espérons que le Quatuor usera de son influence pour que cela se produise et nous espérons également que la communauté internationale dans son ensemble, représentée par l'ONU, apportera l'appui nécessaire à cet égard.

Nous nous devons de souligner, à cet égard, l'importance de l'aide internationale fournie au peuple

palestinien et à l'Autorité palestinienne. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance à tous les pays donateurs pour leurs contributions notables, et capitales. À cet égard, je voudrais exprimer notre reconnaissance également à M. Wolfensohn et à son équipe pour la contribution apportée, notamment avec la mise sur pied rapide d'un programme d'assistance à la bande de Gaza et la promotion du développement économique dans tout le territoire palestinien occupé. À cet égard, il convient de mettre en exergue l'importance de l'initiative du Groupe des Huit, qui, nous l'espérons, sera appuyée par tous les pays donateurs.

Nous avons hâte de vivre dans la dignité comme tous les autres peuples du monde; nous avons hâte d'exercer notre droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale; nous avons hâte de vivre dans la paix, dans le cadre de deux États, la Palestine et Israël, conformément à la Ligne d'armistice de 1949; et nous avons hâte de trouver un règlement juste et concerté de la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III).

Nous avons œuvré sérieusement à mettre fin à la spirale des attaques militaires et des contre-attaques. Nous avons engagé un dialogue national qui a débouché sur une déclaration unilatérale de cessez-le-feu et ce cessez-le-feu a été respecté jusqu'à présent en dépit des provocations et de l'obstruction israéliennes. Cela a permis d'améliorer le climat global; il incombe aux deux parties de continuer de le renforcer. Pour notre part, nous allons poursuivre notre dialogue national en vue d'établir un cessez-le-feu permanent et mutuel dans le territoire palestinien occupé, Jérusalem-Est y compris, tout en réaffirmant le droit de principe du peuple palestinien de résister à l'occupation et d'agir en légitime défense. Nous devons également amener tous les groupes palestiniens à s'engager à ne plus prendre pour cible des civils en Israël, chose que nous avons condamnée à maintes reprises et que nous considérons préjudiciable à notre intérêt national.

En outre, nous continuerons de déployer des efforts pour imposer l'ordre public et renforcer notre système politique sur la base d'une démocratie réelle, comprenant un système politique pluraliste et des élections à tous les niveaux, notamment des élections municipales et législatives. Israël doit mettre fin à ses tentatives de s'ingérer dans ces élections et de les

saboter. Nous allons également continuer à œuvrer au développement de nos institutions nationales dans différents domaines et à essayer de redresser l'économie palestinienne et d'améliorer les conditions de vie. C'est une œuvre d'ensemble à mener dans tout le territoire palestinien, y compris, bien sûr, dans la bande de Gaza, qui a subi le plus de destructions. Nous allons faire tout notre possible pour réaliser ces objectifs, même si nous sommes conscients qu'il s'agit en fait de tâches ressortissant à la reconstruction après le conflit et qu'aucun autre peuple n'y est parvenu en demeurant sous occupation.

Nos résultats seront inévitablement limités – Israël, la puissance occupante, contrôlant toujours la plupart des aspects de la vie quotidienne dans les territoires. Tout progrès dans ce domaine sera directement et intrinsèquement lié à des progrès réels dans le règlement du conflit et à la conclusion d'un accord global entre les deux parties.

Il semble qu'Israël et certains de ses amis aient désormais le sentiment d'avoir réussi à imposer de nombreuses conditions illégales sur le terrain et à créer un certain flou au sujet de divers aspects du conflit. Ils pensent ainsi avoir l'occasion de saper les fondements juridiques de la question de Palestine, de remettre en cause la légitimité internationale et de neutraliser les Nations Unies même partiellement. Nous pensons, pour notre part, que les situations créées de façon illégale ne perdureront pas. Nous affirmons que les faits sont clairs et indiscutables, que la justice et la légalité primeront sur la force et nous pensons que l'ONU, incarnation de la communauté internationale, ne renoncera pas à ses responsabilités et ne faiblira pas face aux violations continues de ses résolutions.

Nous espérons que les autorités israéliennes réfléchiront sérieusement à un changement de politique plutôt que de tenter de vendre ces politiques et ces positions à l'ONU et dans d'autres enceintes internationales. Nous espérons qu'elles déclareront leur respect des résolutions de l'ONU et qu'elles seront prêtes à les mettre en œuvre, au lieu de reprocher à l'Organisation d'avoir adopté ces résolutions. Cela marquera le début d'une solution et d'un règlement final pacifique et permanent, lequel doit se fonder sur le droit, la légitimité internationale et les résolutions de l'ONU.

La séance est levée à 13 h 20.